

INDIGNE

DOSSIER
MAGISTRATURE

hebdomadaire d'action communiste

Vie chère, chômage, écoutes...

DEHORS!

pompidou, marcellin



IL FAUDRA LES FORCER !

300.000 ? 500.000 ? Cinq heures de cortège, de la Nation à l'Hôtel de Ville ! La plus importante manifestation depuis 1968 !

Vie chère, menaces de chômage, occupation de LIP par la police, les raisons de se mobiliser ne manquent pas. Il faut y ajouter le discrédit de plus en plus profond de ce régime de mouchards et d'espions, de ce gouvernement hésitant et irrésolu. Qui cherche un jour à gagner les faveurs du petit commerce pour mieux l'écraser le lendemain ! Qui interdit et censure à la radio son zélé ex-directeur de l'ORTF ! Qui envoie ses équipes spéciales microter les bureaux du « Canard Enchaîné » !

Et qui ne peut, malgré tout cela, briser le défi des travailleurs de LIP ! Ni empêcher la projection du film « Histoires d'A », officiellement censuré par Druon.

A ce bilan déjà lourd, Giscard est venu ajouter, la veille même de la grève générale, de nouveaux motifs de mécontentement. Sa réponse à la vie chère, c'est le paiement anticipé du premier tiers provisionnel ! C'est la décision de subordonner la progression des salaires à celle des prix dans la Fonction Publique ; il s'agit en fait d'un premier pas déguisé vers le blocage des salaires ! Quant aux restrictions du crédit, elles n'empêcheront pas les grandes firmes à se rattraper sur les prix...

Les cortèges du 6 décembre reflétaient fidèlement cette situation. En plus des revendications les plus pressantes des travailleurs, ils exprimaient leur colère légitime envers ce régime d'exploiteurs, de matraqueurs, d'espions intérieurs « Plus ça va, moins ça va ! Et si ça continue, il faudra que ça cesse ! » disaient les uns. « Le temps est pourri, le gouvernement aussi », répondaient les autres. Et encore : « Le fuel on s'en fout ! L'énergie c'est nous ! ». Le cortège des syndicats de police, Gérard Monatte en tête était particulièrement applaudi...

Pourtant, la journée du 6 pouvait être une étape, un tremplin. Mais beaucoup parmi les grévistes et les manifestants se posaient la question : et après ? Les cimentiers en grève l'avaient posée à leur façon. Les cheminots aussi, qui avaient lancé la grève avec un jour d'avance. Sans parler des Lips qui tiennent depuis 6 mois.

Après ? Il faut transformer le nombre en force ! Par l'organisation démocratique des luttes, sur la base de revendications précises. Par leur coordination à l'échelle régionale et nationale. Par leur coordination à l'échelle internationale ; les patrons et les ministres se concertent, les travailleurs doivent s'unir ; en Angleterre, après les mineurs, ce sont les électriciens, les dockers et demain les cheminots qui entrent en lutte ; en Espagne, les commissions ouvrières organisent une journée nationale d'action pour le 12 décembre.

En annonçant la grève générale du 6 décembre les Marchais et les Séguy avaient promis que ce serait « mieux qu'en 68 ». Puis le pouvoir a dénoncé « les mauvais Français » qui sabotent « l'économie nationale » par une grève politique, en pleine période de difficulté. Et les Marchais, les Mitterrand, les Séguy, les Maire ont battu en retraite : rien de politique dans cette journée revendicative ! Alors ? Mieux qu'en 68 ou comme avant 68 ? Revendiquer dans la rue pour appuyer les batailles électorales et parlementaires, sans bousculer l'ordre établi ?

La veille du 6, Marchais concluait la session du Comité Central du PCF par cette parole responsable et rassurante : « Nous voulons ouvrir les portes de l'avenir, c'est-à-dire du socialisme, et non pas les forcer ». Marx et Lénine parlaient de briser, non seulement ces fameuses portes, mais l'Etat bourgeois. Marchais prétend-il comme Salvador Allende en demander poliment les clés à la bourgeoisie, à l'impérialisme ? Ou à St Pierre ?

Pourtant, et le Chili une fois de plus le prouve, il faudra bel et bien les forcer !

6.12.73

vient de paraître :

Alain Krivine
QUESTIONS
sur la révolution



20 % de réduction
vente à rouge 18f

rajouter 10% pour frais d'envoi

Contre la domination impérialiste responsable de la sécheresse
GALA DE SOLIDARITE
en faveur des peuples africains du Sahel

Avec :
Pia Colombo
Maurice Fanon
Colette Magny
Pierre Barouh
Troupe de travailleurs africains...

Organisé par L'UNION GENERALE DES TRAVAILLEURS AFRICAINS EN FRANCE (UGTSF)

le DIMANCHE 9 DECEMBRE
20 h 30
MUTUALITE

MEETING

En raison du meeting des travailleurs de Lip le 12 décembre à la Mutualité, du désir des camarades de l'Antinorm de tout mettre en œuvre pour que ce meeting soit un succès, nous repoussons notre propre meeting au mercredi 19 décembre, amphi 24 à Jussieu 20 h 30 sur le thème de la Révolution sexuelle dans la Révolution sociale et la création de groupes « Sexpol ». Nous invitons tous les camarades de « Rouge » à y venir et nous espérons la participation d'un orateur de « Rouge » à cette occasion.

Le Comité de rédaction de l'Antinorm

Je désire prendre contact avec Rouge



NOM.....

ADRESSE.....

Age.....Profession.....

Lieu de travail (facultatif).....

Rouge

hebdomadaire d'action communiste

10, imp. Guéméné - Paris 4 -
téléphone 272 88 96 ou 272 68 82

ARGENT :
A L'ORDRE
DE ROUGE
CCP: 25043 88
PARIS

Directeur de publication :
Henri Weber
Les articles signés n'engagent
pas nécessairement le point
de vue de la Rédaction.

tarif des abonnements

	pour la France	l'étranger
sous pli ouvert fermé ouvert fermé		
un an	90	110
six mois	45	55

par avion: écrire à ROUGE
Seules les demandes d'abonnement
accompagnées de leur règlement
immédiat sont prises en considération.
Pour tout changement d'adresse, joindre
1fr.50 et la dernière bande.

Impression : SAIE Moriamé
61, faubourg Poissonnière - Paris (9)

SOUTENEZ « ROUGE »

abonnez-vous

Je désire m'abonner à Rouge

NOM.....

ADRESSE.....

Abonnement choisi.....



POMPES FUNEBRES

en frappant l'imagination populaire il s'agit de préparer les travailleurs à l'effort national



Il y a seulement quelques années, les chantages du capitalisme n'avaient plus assez de mots pour vanter les mérites de leur système impérialiste : abondance, bien-être, consommation... La lutte des classes ne leur était plus qu'un mauvais souvenir.

Aujourd'hui, le ton a changé. C'est la grande peur de l'an 2000, d'une société étouffée par la pollution ou asphyxiée par le manque d'énergie. Le secrétaire général de l'OTAN a déclaré qu'il considérerait les mesures sur le pétrole prises par les Etats arabes comme une déclaration de guerre pouvant justifier une intervention armée. Les troupes d'élite américaines s'entraînent depuis peu à la guerre du désert. Et il est vrai qu'il y a 20 ou 30 ans, la distribution des marchés et des profits se serait réglée à coups de canons. De nos jours, la Sainte Alliance impérialiste est trop préoccupée par les périls révolutionnaires pour s'entre-déchirer dans une guerre de conquête.

La presse réactionnaire orchestre une campagne anti-arabe. « Ils » nous serrent le robinet, « ils » nous affament ; à quand la prochaine bataille de Poitiers ?

Pourtant, derrière les intérêts pétroliers, la bataille est autrement complexe. On imagine mal que Fayçal, laquais fidèle de l'impérialisme, se soit mué du jour au lendemain en champion de la cause arabe. En fait, depuis 1956, toute la politique impérialiste au Moyen-Orient vise à donner la direction du monde arabe à l'Arabie saoudite fidèle et raisonnable. Aujourd'hui, grâce à sa position prépondérante dans la bataille du pétrole, le but est partiellement atteint : le prestige de Fayçal auprès des masses arabes peut en sortir redoré, et affaibli le rôle de l'Algérie et de la Syrie...

Les grandes compagnies pétrolières ne sont pas davantage perdantes. Elles profitent d'abord de la crise pour « réajuster » leurs tarifs sans avoir à le justifier : la structure des prix du pétrole est un mystère jalousement gardé. Elles vont aussi en profiter pour réorienter leurs activités. Jusqu'en 1970, elles contrôlaient 90 % de la production pétrolière du Moyen-Orient. Depuis, certaines nationalisations ont été effectuées, entre autres par l'Irak et la Lybie ; et il est prévu que, d'ici les années 80, les Etats arabes contrôlent 51 % de la production.

Face à de telles incertitudes, les grandes compagnies pétrolières songent à préparer l'avenir en investissant dans des zones géographiques plus sûres et dans de nouveaux secteurs énergétiques (nucléaire notamment). La crise actuelle, savamment exploitée, peut leur permettre de soutenir des subventions gouvernementales pour financer les travaux de recherche et d'infrastructure comme les forages en mer du Nord et la construction du pipe-line géant d'Alaska. Ainsi, les contribuables, non contents de payer l'augmentation du fuel domestique, vont participer indirectement aux nouveaux investissements.

Enfin, l'augmentation du prix du pétrole peut permettre de rentabiliser l'exploitation d'autres ressources, comme les schistes et sables bitumeux abondants aux USA et jusqu'alors non compétitifs.

En un mot, derrière la « crise du pétrole » imputée aujourd'hui aux « Arabes », demain peut-être aux immigrés arabes, ce sont les grandes manœuvres énergétiques de l'impérialisme.

JEUX DANGEREUX

● Seulement voilà, les manœuvres des uns, les intérêts des autres, ne coïncident pas forcément avec l'intérêt général de l'impérialisme et des bourgeoisies. Aucune main divine ne guide ce jeu complexe, aucun œil du maître ne le supervise.

Il est d'ores et déjà difficile de mesurer l'impact de la crise pétrolière sur un monde capitaliste menacé d'une récession à court terme.

DES CHOMEURS PAR MILLIERS ?

Des signes d'essoufflement avaient commencé à se manifester au milieu de l'année. Le rapport de la First National City Bank note qu'après avoir atteint un sommet en août, « l'économie américaine est maintenant sur la descente ». En Grande-Bretagne, l'indice de production a brutalement chuté au deuxième trimestre 73. Les capitalistes japonais qui tablaient sur 11,5 de croissance pour 74 craignent la stagnation au cas où les restrictions pétrolières seraient maintenues. W. Brandt lui-même a également parlé dans cette hypothèse de croissance 0 pour l'Allemagne dans l'année à venir.

Or, le cinquième des exportations françaises est destiné à l'Allemagne. Déjà en 1967, l'économie française avait subi le contre-coup de la récession allemande. Aujourd'hui, écrit le Frankfurter Allgemeine Zeitung, journal des milieux d'affaires allemands, « si l'on devait en arriver à une crise économique de ce côté du Rhin, la France en souffrirait au

premier chef ». Le contre-coup de la crise pétrolière et du ralentissement économique international font redouter aux journalistes spécialisés une chute de 5,5 à 2,5 de la croissance et un recul correspondant de la progression de la consommation des ménages.

En dépit de la conjoncture faste que vient de connaître le capitalisme français, le chômage n'a guère diminué. Les pronostics pessimistes aboutiraient à un million de chômeurs à la fin de l'année prochaine.

Déjà, les effets des restrictions pétrolières sur l'industrie automobile sont sensibles. Aux USA, General Motors a décidé de réduire de 60 % sa production dans la semaine précédant Noël, Ford envisage des fermetures momentanées. En Italie, Fiat a vu ses commandes baisser de 2600 voitures par jour, soit près de la moitié et a décidé de stopper toute embauche. En Allemagne, Opel et Daimler Benz envisagent des licenciements, patronat et syndicats ont discuté des conséquences de la situation, notamment à l'égard des travailleurs immigrés ; il y a eu des réductions d'horaires chez Ford et Opel pense à une réduction de 3 % de sa production pour l'année à venir. Aux Pays-Bas, la Daf, qui produit des moteurs diesel et des camions a réduit son activité de 50 % et projette de réduire la semaine de travail de 4000 ouvriers d'un jour avec réduction correspondante de salaire. Les immatriculations de véhicules neufs ont chuté de 50 % aux Pays-Bas, de 30 % en Allemagne... On peut prévoir que l'industrie automobile française va subir le contre-coup partiel de cette situation. Or,

JEUX DANGEREUX



cette industrie qui représente 12,5 % des exportations globales françaises exporte 59 % de sa production !

D'autres secteurs peuvent être touchés. En raison des réductions de vols, United Airlines aux USA a déjà licencié 1000 employés. Aux Pays-Bas, l'interdiction des automobiles privées le week-end a déjà fait perdre 43,5 millions aux hôteliers qui redoutent aussi les conséquences au moment des fêtes et une chute de 20 % de leur chiffre d'affaire pour l'année à venir.

Face à ces menaces, il y a tout lieu de s'inquiéter du type de mesures prises par le gouvernement français jusqu'à ce jour et sur la campagne entamée. Ces mesures semblent choisies davantage en fonction de leur impact psychologique que de leur efficacité économique. Réduction du chauffage dans les administrations et les immeubles, lumières tamisées le soir, restriction des programmes de télé. Le gouvernement a même fait réaliser un film-tract pour la télé où il est recommandé aux automobilistes de fermer la clef de contact lorsqu'ils s'arrêtent pour acheter des cigarettes et où l'on explique qu'un trajet Paris-Marseille à 90 à l'heure au lieu de 120 économise 3 pains et une baguette...

Baignole et télé, ce sont les piliers du loisir populaire fabriqué par le capitalisme qui sont visés, dans un but délibérément alarmiste.

LA TELE ET LA BAGNOLE

Pourquoi ? En frappant l'imagination populaire, il s'agit de préparer les travailleurs à l'« effort national », à accepter

de bon gré le poids d'une politique d'austérité très inégalement appliquée : on voit mal les patrons accepter un blocage des prix au moment où ils répercutent sur les produits la hausse vertigineuse des matières premières...

Enfin, la crise pétrolière est systématiquement exploitée par le pouvoir pour nourrir la xénophobie, le racisme et détourner vers « les Arabes » le mécontentement des travailleurs et des petits-commerçants sur le thème : non seulement ils viennent manger notre pain, mais en plus ils assèchent nos réservoirs !

Face à une telle situation où vont, plus que jamais, se multiplier les appels à la collaboration de classe sous prétexte d'union sacrée ou de salut public, les travailleurs doivent répondre : *intérêt national, intérêt du capital !*

Bourgeoisie et patronat cherchent à utiliser les inquiétudes légitimes des travailleurs, à faire appel à leur esprit de responsabilité. Il y a un an, le 9 décembre 72, Messmer promettait : « Le gouvernement français s'est fixé un objectif : ramener les hausses de prix à 4 % en 73 »... D'après l'indice CGT, les prix ont augmenté en fait de 10,6 % entre octobre 72 et octobre 73. Les produits alimentaires ont augmenté plus vite que l'indice moyen des prix ; les loyers deux fois plus vite. Les travailleurs sont les premiers touchés, ils ne doivent accepter sous aucun prétexte un blocage ou un freinage des salaires. Les cimenteries en grève exigent 1400 F mensuels minimum, les travailleurs de Renault 1500 F. Contre la vie chère, 200 F pour tous ! Contre la flambée des prix, échelle mobile des salaires !

Déjà, certains secteurs industriels vont être touchés par les restrictions pétrolières : licenciements, réductions d'horaires, campagnes racistes de division s'annoncent. Réduction du temps de travail sans diminution de salaire ! Echelle mobile des heures de travail ! Et, plus que jamais, travailleurs français et immigrés, même patron, même combat !

Le problème du pétrole a remis à l'ordre du jour, avec une nouvelle acuité, celui de l'Europe. Giscard déjeune avec les ministres des Finances, Pompidou rencontre Heath et Brandt, les gouvernements européens vont se rencontrer à Copenhague. Devant les menaces, ils organisent au niveau continental leur politique anti-ouvrière. Face à l'Europe des exploités et des matraqueurs, la solidarité des cimentiers allemands, belges et italiens, des dockers français avec les cimentiers en grève montre la voie : celle de la solidarité ouvrière, des Etats-Unis socialistes d'Europe.

D.B

« Ce 23 mars 1974, Louis V. quitta son travail à 16 heures 30... »



Amassant des profits fabuleux, sept compagnies ont bâti un empire et jouent avec le sort de l'humanité ! Expropriation des trusts pétroliers !

Le cartel mondial du pétrole est composé de 7 compagnies géantes qui contrôlent 60 % de la production (exclus les Etats ouvriers). Elles contrôlent 45 % du marché français.

Il s'agit de : Exxon, Royal Dutch Shell, Mobil, Texaco, Gulf-Oil, British Petroleum, SO California

A elles sept, elles ont réalisé 27,5 milliards nouveaux de bénéfices avoués pour 1972. Avoués !

Ce cartel constitue un véritable empire mystérieux et secret. La structure du prix de revient, par exemple, est incontrôlable. Une récente étude du marché estimait cependant qu'en France où le litre d'essence coûte 1,35 F, les frais de production ne représentent que 0,01 F environ. Compte tenu des royalties versées aux pays producteurs, on n'arrive qu'à 9 centimes. Ainsi, la majeure partie du prix résulte des frais de transport, raffinage et distribution, trois secteurs dominés par les trusts pétroliers... qui n'oublient pas leurs bénéfices !

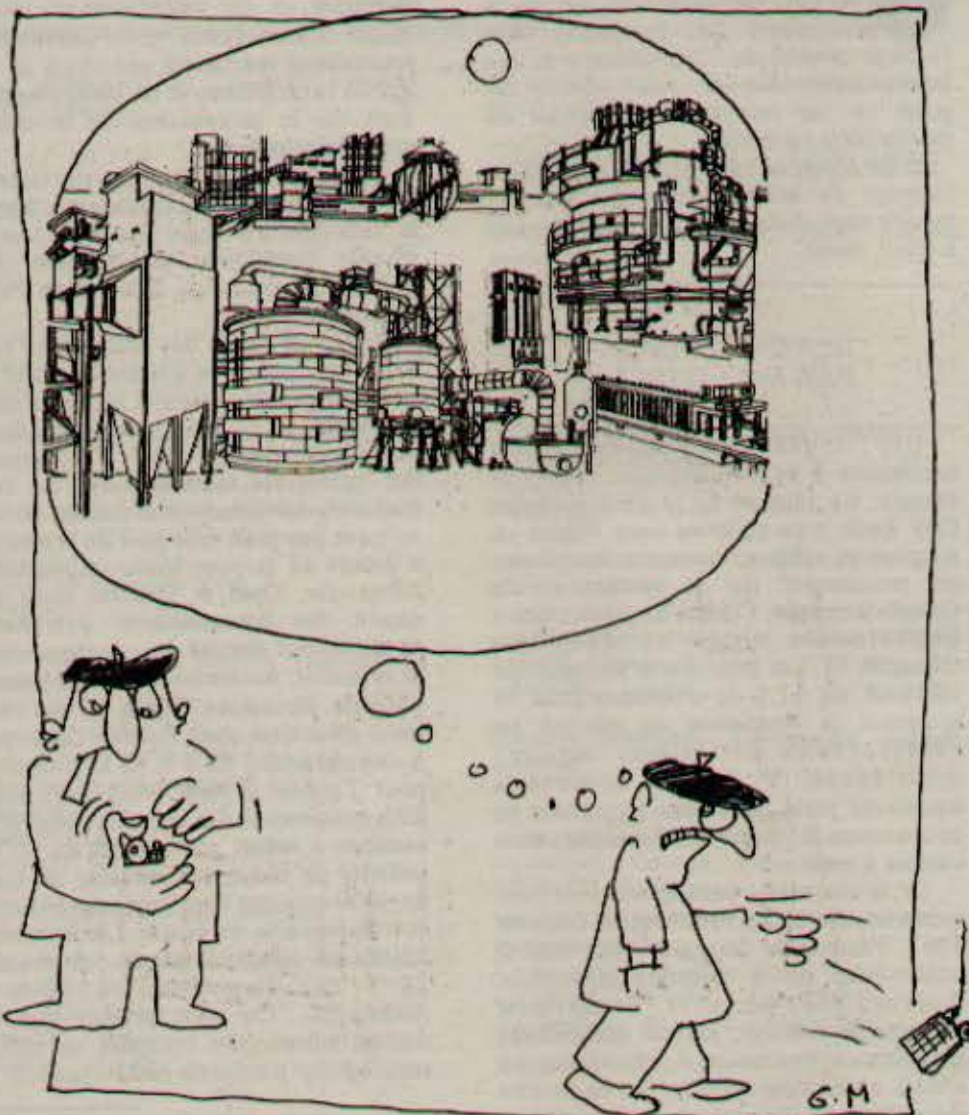
De même, en n'annonçant que les réserves prouvées, les compagnies peuvent dissimuler les réserves réelles de pétrole et faire ainsi monter les enchères...

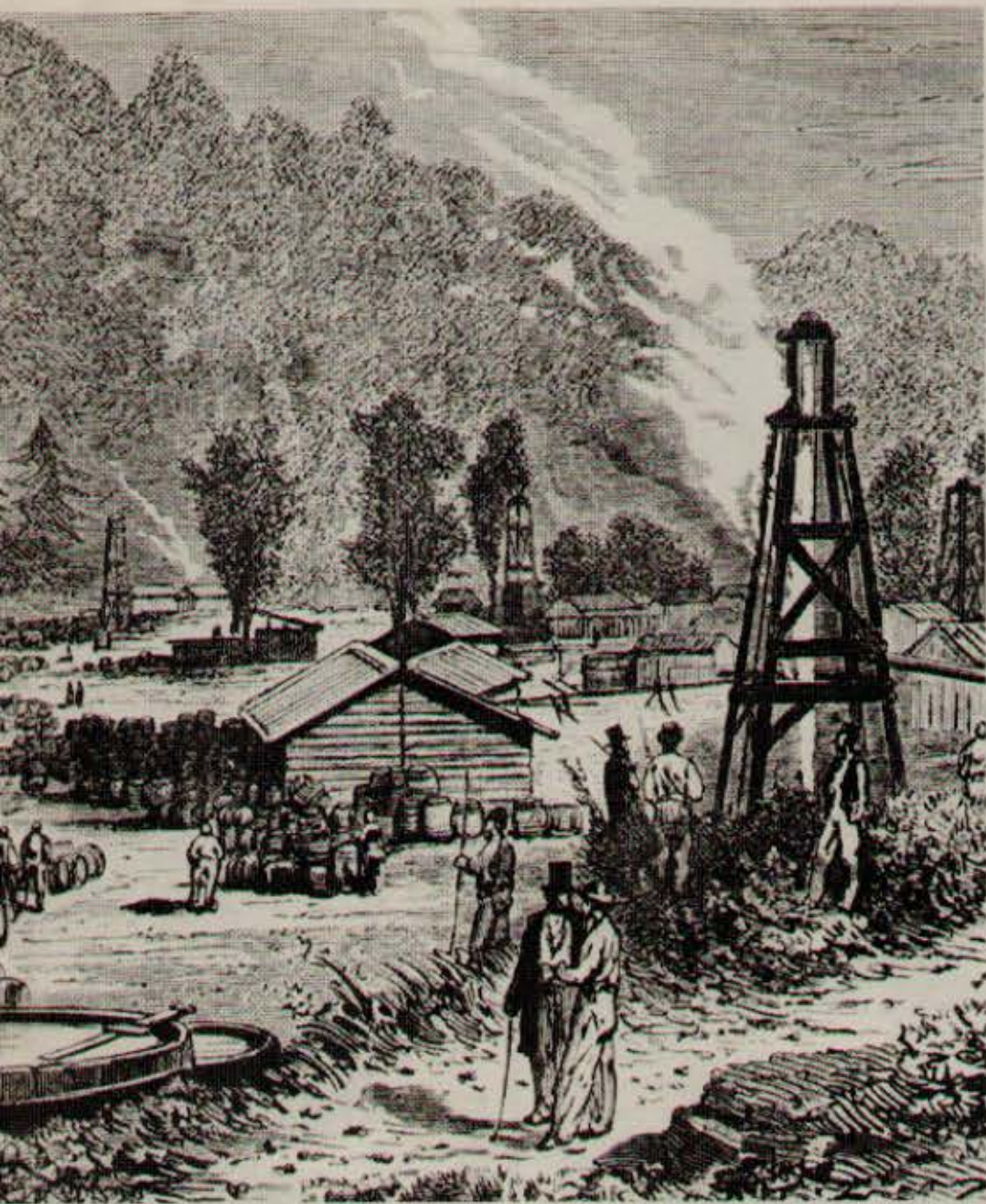
La crise actuelle doit faire éclater le scandale. En spoliant et exploitant les travailleurs arabes sept compagnies ont bâti un empire ! Elles ont ainsi à leur merci des millions de travailleurs américains, européens, japonais dont elles peuvent éteindre la télé, réduire le chauffage, supprimer les moyens de transport !

Est-il imaginable, tolérable, qu'une poignée de trusts puissent ainsi jouer avec le sort de millions de travailleurs sur tous les continents ?

Même Messmer en doute qui prône « une nouvelle politique pétrolière fondée, entre consommateurs et producteurs, sur une sorte de coopération, par une organisation du marché et non plus seulement par une liberté laissée plus ou moins totalement à ceux qui dominent le marché ». Messmer « découvre », à son niveau, les périls que la libre entreprise capitaliste, la recherche effrénée du profit fait courir à l'humanité.

Non à la dictature internationale des trusts pétroliers ! Non à leur politique secrète : ouverture des livres de compte des raffineries, contrôle des stocks et des réserves par les travailleurs ! Expropriation des compagnies pétrolières, nationalisation sans indemnités ni rachat de l'énergie !





Amassant des profits fabuleux, sept compagnies ont bâti un empire et jouent avec le sort de l'humanité ! Expropriation des trusts pétroliers !

Le pétrole, aussi indispensable au fonctionnement du système capitaliste que le sang au corps humain, risque de manquer. La civilisation de la bagnole s'aperçoit qu'elle repose sur des roues bien fragiles.

POUR 11.000 T.T.C.

Hitler faisait construire à grande échelle la voiture du peuple (Volkswagen), Debré aux dernières assises de l'UDR fixait encore comme objectif une 2CV par Français. Les bourgeoisies occidentales ont tellement façonné le monde autour et selon la voiture que la perspective de ne plus pouvoir rouler apparaît comme une catastrophe.

La bagnole, c'est d'abord une immense source de profit. Des compagnies pétrolières qui font un surprofit de 116 F par tonne. Pour les constructeurs ensuite. L'industrie automobile a connu une expansion particulièrement forte. Stimulé par une publicité prometteuse de bonheur pour 11.000 F T.T.C., le marché de la voiture n'a cessé de grandir. Les usines ont tourné, la tôle a été emboutie, sur les chaînes de montage et sur la route. 16.000 morts, 300.000 gueules cassées chaque année sur les routes de France comptent moins que le fric. La grande astuce de la bourgeoisie a été de faire de la possession de la voiture, non un besoin théorique mais une nécessité pratique pour des millions de travailleurs. L'urbanisation sauvage selon le schéma directeur de la spéculation a dispersé les endroits où l'on dort de ceux où l'on travaille et des lieux dits de loisir. A coup de ZUP, de ZAC et de ZAD dans tous les sens on a contraint la population laborieuse à la migration quotidienne. Dans le même temps, la pénurie des transports communs rendait l'achat de la voiture inévitable. L'organisation sociale dans les métropoles capitalistes s'est faite en fonction de la bagnole. Au lieu de bâtir des logements vivables, de créer une vie sociale de quartier, la bourgeoisie a laissé se développer le mythe de l'évasion dominicale. 100.000 résidences secondaires sont construites chaque année en France. Ainsi, on a déroulé des kilomètres d'autoroute de « dégagement » pour permettre au citadin de découvrir l'horizon bitumé d'ailleurs bouché par le pare-choc précédent. Cela n'est pas très étonnant et rentre parfaitement dans la logique même du système capitaliste. Pourquoi en effet la bourgeoisie chercherait-elle à satisfaire les besoins collectifs puisqu'elle peut tirer un

maximum de profits des moyens de consommation individuelle.

Mieux, l'idéologie de la bagnole participe de l'embrigadement général. L'isolement entre les quatre portières correspond à l'isolement voulu dans le travail, devant la télé, dans l'isoloir. Pour que la voiture cesse d'être la panacée de la réussite sociale, pour que le Français cesse de prendre son pied au volant, le profit doit cesser d'intervenir dans la satisfaction des besoins. Une autre logique de fonctionnement est nécessaire que celle qui permet à quelques financiers de traverser l'Atlantique dans leur super-gadget en trois heures, pendant que des millions de travailleurs mettent trois heures à traverser Paris.

LOISIR PRIVILEGIE

Des mesures simples et évidentes sont possibles. Elles exigent que l'organisation sociale soit transformée. Par exemple, supprimer complètement la voiture à l'intérieur des agglomérations et développer un réseau dense de bus nombreux et rapides. Constituer des parcs automobiles aux portes des villes pour les transports de courte distance, le prix de location y serait minime, les itinéraires pouvant même être organisés pour avoir un coefficient de remplissage maximum. En fait, penser et satisfaire les besoins collectivement entraîne un changement des habitudes, de la mentalité. A la nécessité de la propriété individuelle devrait se substituer le mode de vie communautaire. Pourquoi faut-il que chacun possède sa télé, sa machine à laver, son aspirateur. On peut très bien, dans chaque immeuble, installer une buanderie commune, un pool d'appareils ménagers. La télévision cesserait d'être un objet d'asservissement individuel, loisir privilégié par la bourgeoisie, pour devenir un instrument d'éducation et de communication. Les moyens techniques existent. Cela signifie que la production des objets qui sont les symboles d'une prétendue société de consommation baisserait. Que serait remise en cause la logique d'une croissance dans laquelle on fait entrer à la fois les produits pétroliers qui polluent et les produits anti-polluants fabriqués par la même société. Les reconversions à grande échelle ne se feraient sans doute pas en un jour. Elles sont inévitables au moment où l'espérance de vie humaine diminue dans les pays capitalistes avec la croissance.

A.C.

L'ESSENCE DETERMINE L'EXISTENCE

« Ce 23 mars 1974, Louis V. quitta son travail à 16 h 30. Depuis les dernières mesures de rationnement du pétrole, la direction avait décidé de raccourcir la journée du travail. Par nécessité. Les commandes avaient baissé de 52 %. Et le quota d'électricité attribué à la firme ne permettait pas de faire fonctionner les chaînes plus de 7 heures par jour. Louis V. se demanda s'il allait prendre le métro. Il y renonça : trois rames sur quatre avaient été supprimées et il fallait faire preuve d'une belle énergie pour réussir à monter dans les wagons. La direction de la RATP avait bien engagé des pousseurs professionnels. Peine perdue : comment faire rentrer deux fois plus de passagers dans quatre fois moins de métros ? Depuis le 3 janvier, en effet, toute circulation automobile était interdite. A part les cars de flics et les ambulances... Un petit vent froid soufflait et Louis V. se rappela qu'il devait racheter des bouillottes et des bougies. La température dans les immeubles était maintenant réglée à 14 degrés et il était question d'une nouvelle baisse, la semaine prochaine. On ne trouvait plus aucune couverture dans les magasins. Quant aux bougies, elles avaient disparu dès le troisième jour de rationnement. Des disparitions de cierges étaient signalées dans les églises. L'électricité était coupée à 19 heures chez les commerçants et à 20 h 30 chez les particuliers.

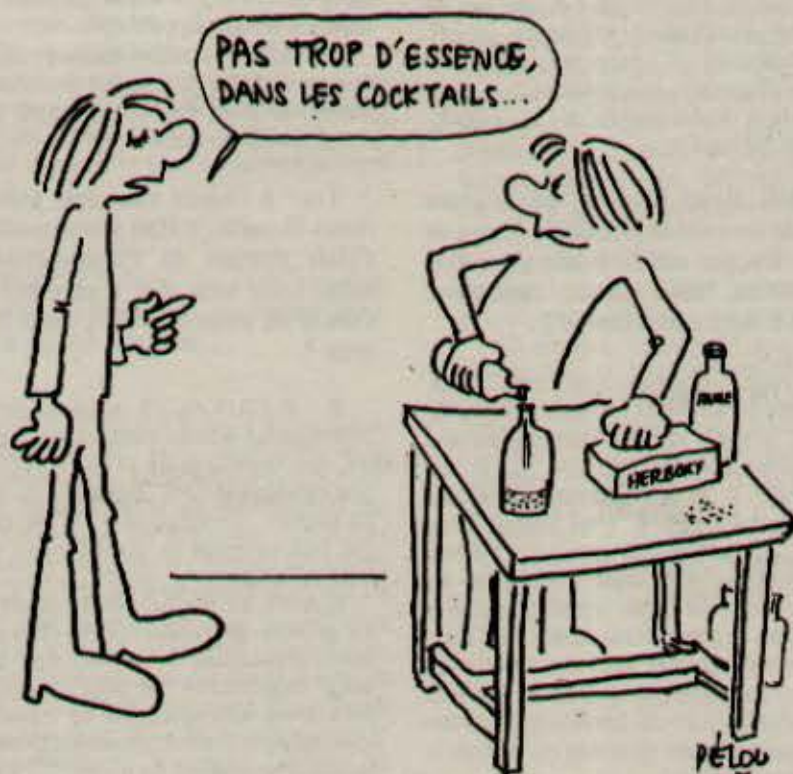
Louis V. habitait au 9ème étage. Comme chaque soir, il mesura son souffle pour grimper l'escalier. L'ascenseur de sa

tour avait arrêté de fonctionner lors de la deuxième série de mesures de restrictions. Son appartement était glacial. Louis se demanda si son voisin était rentré et s'il entendrait le bruit de son batteur électrique. L'usage de tous les instruments domestiques était strictement prohibé. Les amendes étaient fortes et la delation fonctionnait bien. Louis V. se dit que la soirée serait bien longue. C'était en effet un jour sans. Sans télé, bien entendu. Il n'y avait plus d'émission que deux soirs par semaine et jusqu'à 21 h 30 seulement. Au moment de s'endormir, Louis V. se promit d'aller le lendemain faire tourner discrètement le moteur de sa 204 pendant deux minutes. Cela faisait 72 jours qu'il ne s'en était pas servi. Le seul motif de satisfaction de Louis V. était qu'il avait conservé jusqu'à ce jour son travail. On en était à 4 millions de chômeurs »...

De la fiction cette histoire. Un mauvais rêve pour prophète en quête de malheur. Nous n'en sommes pas là. Et pourtant tous les grands pays capitalistes ont pris des mesures de rationnement. Aux USA, les commandes de voitures neuves ont baissé de 30 % en deux semaines.

David Rockefeller, le très sérieux directeur de la Chase Manhattan Bank, prévoit une chute de 6 % de la production industrielle américaine, ce qui la ramènerait aux alentours de la croissance 0.

En France, 65 % de l'énergie consommée est fournie par le pétrole, 33 % du pétrole consommé sert au chauffage domestique, il y a 114 jours de réserve de fuel domestique.



l'hôpital intercommunal après 15 jours de lutte

Cette interview de trois grévistes a été réalisée alors que l'intercommunal était en lutte depuis une quinzaine de jours. Depuis, les attaques de l'appareil de l'UD-CGT, traumatisée par l'existence du comité de grève soutenu par la section locale CGT, ont pris une forme particulièrement scandaleuse : profitant du fait que les hospitaliers n'ont pas les moyens de tirer eux-mêmes leurs tracts, l'UD bloque maintenant les feuilles de popularisation signées comité de grève, violant par là toute démocratie ouvrière et syndicale.

le 30-11-73

Pouvez-vous rappeler sur quelles revendications et dans quelles conditions la lutte a démarré au C.H.I.C. ?

Z : Déjà le 11 octobre, la lutte était partie sur une revendication qui était soulevée par les gens travaillant dans les services hospitaliers : l'application effective des 40 heures par la suppression de la coupure d'une demie-heure pour le repas au lieu de faire 40 heures dans les services hospitaliers, on fait 42 heures 30 : sur cinq jours, ça fait une demie-heure pour le repas. Les postes du matin depuis 6h, font huit heures et demie avec repas pris sur le temps de travail, tandis que les postes de l'après-midi font huit heures sans repas de 14 heures 30 à 22 heures 30.

Autrement dit, nous étions tous intéressés par la suppression des coupures.

X : Je tiens à souligner que la combativité était très importante pas seulement sur les 40 heures et que la grève du 11 octobre n'a pas été comme les autres grèves de 24 heures qu'on avait l'habitude de faire à l'hôpital.

Z : Ce jour-là, on a fait une assemblée générale avec prises de parole devant la loge de 14 heures 30 à 15 heures.

X : Les filles auraient voulu que cette forme d'action se prolonge, que tous les jours à partir du 11 octobre on s'arrête à 14 heures 30, qu'on prenne nous-mêmes cette demie-heure. Malheureusement l'action n'a duré que quelques jours.

Ce qui nous a aidé pour le redémarrage de la lutte a été la journée d'action du 7 novembre : on a fait à nouveau une grève qui a pas mal tourné dans l'hôpital.

On a décidé à partir du 7 novembre de faire des assemblées générales quotidiennes jusqu'au 13 novembre, date à laquelle se réunissait la commission administrative qui devait statuer sur la revendication des 40 heures.

Au CHU Henri Mondor, où la grève administrative a été la principale forme de lutte, on n'a pas assisté à une grève très mobilisatrice, mais plutôt routinière. Qu'en est-il dans votre hôpital ?

Z : Il faut signaler que chez nous, contrairement au CHU où existe un ordinateur, il y avait jusqu'à maintenant des caisses décentralisées. Or, à partir du 7 novembre, il a été mis en place des caisses centralisées : il n'en restait plus que cinq. Il se trouvait que les caissiers étaient mécontents, sauf peut-être en pédiatrie. Donc la grève administrative a démarré sur le mécontentement des caissiers : ils ont débrayé sans en avertir les syndicats. Et ce n'est que le lendemain matin qu'un piquet de grève a été mis devant les caisses pour prendre en charge la grève administrative.

X : C'est vrai que la grève administrative a des limites, surtout si les codifications sont centralisées par ordinateurs, comme à Henri Mondor : ce n'est qu'une partie des travailleurs qui peut avoir la charge de la grève administrative.

Quand on a commencé la grève le 13 novembre, les para-médicaux (qui sont organisés syndicalement à part) s'étaient déjà engagés à faire la grève administrative : ils ont demandé à leurs chefs de service et à leurs surveillantes de ne rien codifier, de ne pas envoyer la paperasse, etc. Les consultations sont gratuites, les radios, du moins pendant quelques jours l'ont été aussi : on a eu là des problèmes avec les surveillantes qui n'ont pas participé à la grève.

Y : La grève administrative pose un problème : dans les bons d'exams, il y a un volet qui sert pour l'enregistrement de ces exams, pour leur codification.

Ces feuilles, moi je les arrache comme les autres filles. Mais certaines surveillantes les réclament et les gardent. La direction risque de les ressortir une fois que tout sera terminé.

X : La grève administrative, sans autre forme de lutte, c'est limité...

Z : Le mot d'ordre a toujours été : « Sécurité assurée ». C'est-à-dire si les balayages ne sont pas faits régulièrement, les soins et les urgences sont assurés et s'il y a doute, on fait plus que les urgences.

X : En fait, l'atmosphère est assez différente suivant les services. Il y a des services où les pressions, notamment des surveillantes, sont plus importantes. Certains services ont pris la résolution de ne plus du tout balayer, ou seulement une partie de la semaine. Par exemple, les filles font le ménage un jour sur deux. Dans d'autres endroits, elles se contentent de participer aux AG quotidiennes — elles quittent leur service une heure plus tôt —, ce qui leur permet de marquer qu'elles sont en grève, ou alors, elles participent par roulement aux piquets de grève. En ce qui concerne les services généraux, on a envisagé (mais ça n'a pas été fait) de faire envoyer le linge à laver à l'extérieur. Mais comme il faut le compter, ce serait au comité de grève de les aider à le faire. A la cuisine, on a vu les chefs d'équipes être obligés de laver la cuisine à deux pendant que les travailleurs étaient à l'AG.

Quand au service ouvrier, il n'assure que la sécurité. Il y a une garde de permanence, et puis, par roulement il participe aux piquets de grève.

Tout à l'heure vous avez précisé qu'à Henri Mondor, c'était l'intersyndicale qui s'était chargée de l'organisation de la lutte. Chez vous il y a eu création d'un comité de grève : qu'a-t-il apporté à votre lutte ?

X : A l'AG du 13, après le refus de la commission administrative sur les 40 heures, des membres de la CGT et même des non-syndiqués ont proposé la grève de 24 heures reconductible. C'est eux aussi qui ont proposé la constitution d'un comité de grève.

Il était au départ question de trouver un groupe de travail qui se chargerait du déroulement de la grève. Sur une AG assez importante de plus de deux cent personnes, une vingtaine de travailleurs se sont spontanément proposés pour travailler dans ce comité de grève. On s'est aperçu que les trois-quarts étaient syndiqués

et d'autres pas syndiqués du tout. Le comité de grève s'est réuni immédiatement après l'AG. C'est à travers ce comité de grève que se déroule la grève actuellement.

Z : La première caractéristique c'est que tous ceux qui se sont proposés, à part deux ou trois ce sont des jeunes.

X : Même chez les syndiqués, à part quelques membres du bureau CGT, ce sont des types qu'on n'avait jamais vu avant dans le syndicat.

Z : On a eu vraiment l'impression que les gens ont fait connaissance ce jour-là.

X : Les premiers jours, le fonctionnement du comité de grève a été très vaseux. Il y a avait des tas de choses à régler à la fois : non seulement les formes de lutte dans les différents secteurs de l'hôpital, mais aussi il a fallu faire face à toutes les formes de sabotage contre la grève qui ont eu lieu les premiers jours. Quatre ou cinq jours après, il y a eu proposition de formation de quatre commissions de travail :

- la commission piquet de grève
- la commission information propagande chargée de la propagande à l'intérieur de l'hôpital (sortie de tracts, et informations au jour le jour)
- la commission revendications chargée de regrouper les revendications (il y avait déjà eu des cahiers de revendications qui ont circulé dans les services), de chiffrer le nombre de postes manquants dans l'hôpital, par l'élaboration d'un questionnaire sur les effectifs.
- la commission popularisation qui doit faire la liaison avec les hôpitaux de la région et la presse (un communiqué de presse a déjà été envoyé à tous les journaux).

Quels sont les problèmes rencontrés dans l'organisation de la lutte ?

X : Il y a eu des difficultés d'organisation dues au fait que les types qui se sont proposés au Comité de Grève étaient pour la plupart assez inexpérimentés. On sait qu'il y a des trucs à faire, mais on ne sait pas toujours comment.

Z : Et puis on a l'impression qu'il y a des gens qui font du sabotage pour empêcher le développement de la grève. Il y a eu une réunion de syndiqués CGT assez curieuse car, alors que l'Assemblée Générale du personnel se tient tous les jours, ce jour-là, il y a eu une AG de syndiqués, d'après ce qu'on a pu comprendre, convoquée par une minorité de la commission exécutive du syndicat (alors que les responsables syndicaux de l'hôpital n'avaient pas l'air très au courant de cette convocation) à l'heure où se tient l'AG de tout le personnel.

Il y a des responsables départementaux CGT qui sont venus et il faut bien dire que leur rôle a été, du moins on peut se poser la question, un rôle démobilisateur. Ils ont semblé faire le procès de la direction syndicale de l'hôpital, alors que ce qui est évident, c'est qu'il fallait parler de la lutte qui n'était pas le fait de cette direction, mais du personnel.

C'est sûr que le Comité de Grève, dans une telle situation, prend plus d'importance. La section CGT étant mise en cause, ça donne l'occasion et la nécessité pour le Comité de Grève de devenir un élément beaucoup plus important de la grève... Moi, je n'ai pas compris ce qui se passait parce que j'ai eu l'impression que c'était une action provocatrice de la part de la direction départementale de la CGT. Je ne trouve pas que ça soit tellement cagétiste, ça !

LIP OU EN EST L'OPERATION SPEMELEC?

● Vendredi dernier, le Conseil municipal a décidé d'acheter le local de la rue Viollet. Il pourrait être loué à Spemelec pour y transférer le secteur des équipements. Mais le contrat de location entre la municipalité et Spemelec n'est toujours pas signé. Cette signature est subordonnée à un complément d'information.

C'est un premier résultat de notre lutte, de l'appui qu'elle reçoit d'une partie croissante de la population bisonnaine. Mais ce n'est pas suffisant. Nous devons obtenir par notre détermination un appui plus ferme et plus net de la municipalité.

Quant aux fausses alertes sur le transfert des machines rue Viollet, elles doivent nous servir à renforcer l'équipe de surveillance et à préparer plus activement encore notre riposte pour le cas où ce transfert serait tenté...

Nous savons par expérience que pour dénoncer la tentative d'assassinat de LIP par les pouvoirs publics, nous devons compter d'abord sur nos propres initiatives.

(LIP-UNITE, 3 décembre)

SOLIDARITE FINANCIERE

● Pour la première fois depuis le début de notre lutte, nous lançons un appel pressant pour la solidarité financière. Au huitième mois de notre lutte, nous avons besoin de ce soutien financier pour des motifs précis.

Comme on sait, les salaires que nous payons nous-mêmes pour être en mesure de poursuivre la lutte aussi longtemps que nécessaire, pour faire aboutir nos revendications et obtenir un succès qui sera utile à de nombreux autres travailleurs, sont prélevés sur l'argent provenant de la vente des montres.

Depuis le début, il a été décidé que ce serait un compte à part, réservé uniquement aux salaires des travailleurs de LIP. A l'heure actuelle, il nous reste pour plusieurs mois de salaires. Par contre, tout l'argent nécessaire pour la popularisation de notre lutte, sans laquelle nous ne pouvons pas espérer un succès, provient des collectes de solidarité.

Nous avons reçu à ce titre plus de cent millions d'anciens francs. C'est une somme considérable qui représente pour nous un appui fantastique, mais sur cette somme, 65 millions sont bloqués par le pouvoir, sous un prétexte juridique, et le reste a été dépensé pour la popularisation durant les huit premiers mois de la lutte, soit 35 millions (dont 15 millions pour la MARCHE SUR BESANÇON).

Le blocage de notre compte-solidarité correspond clairement à la volonté du pouvoir de nous baillonner, d'étouffer notre voix, de nous empêcher de prendre de nouvelles initiatives de popularisation.

Malgré cela, nous avons pris de nouvelles initiatives comme le COLLOQUE SUR L'EMPLOI et nous devons absolument en prendre d'autres encore. Mais cela nous est impossible sans un soutien financier important et rapide.

C'est pour continuer de développer des initiatives de popularisation, décidées collectivement par les travailleurs de LIP et réalisées sous leur contrôle que nous lançons cet appel.

Pour le COLLOQUE, pour ces nouvelles initiatives, chaque lecteur de « LIP-UNITE » peut-il envoyer par exemple 10 F ? Peut-il organiser des collectes autour de lui pour la Commission « Popularisation » de LIP ?

Nous avons vraiment besoin de cet argent.

Tout versement par chèque postal ou bancaire au compte suivant : C.M.D.P. Centre, rue Gustave Courbet, Besançon, No 10 446 346.

Inscrire à tout prix la mention : « Pour le colloque sur l'emploi et la popularisation ».

(LIP-UNITE 1-12-73)



cimenteries

les camions sont revenus vides

Depuis le 16 novembre, 12 000 travailleurs environ des cimenteries sont en grève. 60 usines sur 64. Pour la première fois, la grève est générale, nationale dans le secteur.

Les cimentiers demandent 6 % d'augmentation, le salaire minimum à 1400 F pour 40 heures, la retraite à 60 ans. Dans certaines usines de Mantes et à Couvrauld, la revendication des 6 % a été remplacée par une revendication de 150 ou 200 F pour tous.

Le patronat des cimenteries vient d'obtenir du gouvernement le mois dernier l'autorisation de majorer ses prix de 4,26 %, ce qui lui assure une rentrée de 116 millions supplémentaires. Les travailleurs en ont déduit que leurs patrons avaient les moyens de combler la détérioration de leur pouvoir d'achat. Pourtant, la Chambre patronale s'est étonnée de ces « demandes inconsidérées ». Pour tenter de désamorcer la lutte, elle a proposé d'avancer l'application de la clause de sauvegarde de 2 %, prévue pour le 1er décembre au cas où l'augmentation des prix excéderait 5,7 %... Ce en vertu d'un contrat de progrès signé en février 73.

Ces petites manœuvres n'ont servi à rien. La combativité est restée intacte. Le contrat est balayé dans les faits.

Aujourd'hui, au 20ème jour de grève, le patronat cherche à isoler et briser la grève.

A l'isoler en spéculant sur son impopularité, en montant en épingle la menace de chômage technique qui pèse sur plusieurs centaines de milliers de travailleurs du bâtiment, dans le gros œuvre notamment où les immigrés

sont nombreux. Déjà un certain nombre de chantiers sont arrêtés et ce chômage technique déguisé en « intempéries ». Pour les travailleurs des chantiers, il est nécessaire plus que jamais d'exiger le paiement intégral de leur salaire, quel que soit le motif de l'arrêt de travail et de renforcer la solidarité avec les immigrés, premiers menacés de chômage, de licenciement ou d'expulsion.

Pour tenter de briser la grève, le patronat a en outre envoyé une lettre individuelle à tous les grévistes, vantant le caractère éminemment social des entreprises cimentières qui ont à faire face à de « lourdes charges d'investissement à cause de la lutte anti-pollution » (!). En revanche, il se garde bien de parler de l'augmentation constante de la production en dépit de la suppression de mille emplois « en deux ans ».

Enfin, pour briser la lutte des cimentiers, les entreprises françaises qui ont des filiales en Allemagne, Belgique et Italie, ont tenté d'importer de ces pays. Les camions envoyés sont pourtant revenus vides. Comme pendant la lutte de Michelin, il y a quelques mois, la solidarité internationale des travailleurs s'est ainsi manifestée en même temps qu'était posé le problème de la coordination des luttes. Les dockers de Bordeaux et de Caen ont également refusé de décharger le ciment arrivé par bateaux.

Au patronat de reculer ; aujourd'hui, 20ème jour de grève, la combativité est intacte !

le 4.12.73
Correspondant

points chauds

SOVIREL : unité syndicale pour hournon !

Parce qu'il est rentré dans l'usine, en dehors des heures de travail, sans autorisation, Michel Hournon, ouvrier à l'usine C, depuis 7 ans à Sovirel, a été licencié. Hournon a été de 69 à avril 73 délégué du personnel, élu sur la liste CGT. La loi protège le délégué du personnel 6 mois après la fin de ses fonctions. Depuis un mois, Hournon était à la merci

de la direction. La direction n'a pas laissé échapper cette occasion. Il s'agit en effet d'un militant syndical combatif qui devait être candidat aux prochaines élections de délégués du personnel.

En fait, Michel Hournon était membre du conseil syndical CFDT. Faisant partie de l'équipe du matin, il était retourné l'après-midi chercher sa serviette qu'il avait oubliée. La direction a donc pris ce prétexte pour licencier un militant qui avait participé aux nombreuses luttes de l'entreprise depuis la grève d'octobre 71. A l'initiative de la base et

des sections syndicales, tous les secteurs de l'entreprise ont été touchés. Depuis le vendredi 30 novembre, ce sont les contrôleurs à chaud et à froid du secteur A qui mènent des grèves de 3 heures reconductibles.

L'inspecteur du travail a demandé à la direction, l'annulation du licenciement. Celle-ci a refusé. Une délégation syndicale CGT, CFDT doit rencontrer la direction. La CFDT propose des grèves de 2 h par poste pour discuter de la riposte à donner. Michel Hournon doit être réintégré. L'unité syndicale peut le permettre.

à toute la Bretagne mobilisée, c'est lui qui a liquidé un morceau de l'Aisthom (St Ouen). Ce sont ses « hommes » qui s'efforcent d'écraser toute activité syndicale sur les « Câbles », Gennevilliers.

Ce sont les mêmes qui se comportent comme de véritables « négriers ». Ils utilisent cyniquement la circulaire des flics Fontanet Marcellin : 90 % des ouvriers de la production sont travailleurs immigrés. Ça donne pas mal d'arguments à un patron de choc : « Si tu fais ta forte tête, on peut te montrer la frontière ». Ce chantage leur permet de maintenir les salaires autour de 1100 F, d'imposer deux machines au lieu d'une par travailleur, de payer à la tête du client !

Mais le 22 novembre tout s'est arrêté ! « Pour lutter plus efficacement contre le patron, nous devons nous organiser. Il y a quelques jours les ouvriers ont décidé la création d'une section syndicale CFDT... »

Le 23, l'usine est occupée et la grève s'organise, pour 50 centimes pour tous, à travail égal, salaire égal et la reconnaissance de la section syndicale. Une assemblée générale se tient quotidiennement. Un comité de grève est élu, les gardes et les collectes sont organisées. Samedi 1er décembre, le patron réagit : 5 travailleurs sont traduits devant la justice pour entrave à la liberté du travail ; l'évacuation de l'entreprise est ordonnée et un médiateur est

nommé pour entamer des négociations pourvu que « la situation redevienne normale » !

Lundi, la grande majorité des grévistes estime qu'ils ne peuvent risquer l'épreuve de force avec les flics et la justice : la circulaire Fontanet les menace !

Ils décident donc de continuer la lutte à l'extérieur de l'entreprise.

Mais mardi matin le médiateur n'a toujours rien cédé, il est là apparemment pour prouver le pourrissement, comme Giraud à Lip !

Les grévistes décident alors de reprendre la cantine pour tenir assemblée et discussions.

La lutte s'appuie principalement sur l'UD-CFDT, l'UL-CGT se déclare solidaire mais crie aux gauchistes !

Un comité de soutien regroupe l'essentiel des forces locales (sauf le PC...y'a des gauchistes !) qui a commencé popularisation et collectes.

Au moment où la CGE se durcit, les travailleurs combatifs et les militants révolutionnaires sur les entreprises de la région et du trust (celui du Joint Français) doivent s'efforcer de réaliser sans sectarisme un front de soutien le plus large, la CGT largement majoritaire dans le coin ne peut pas se dérober : c'est la première lutte pour la plupart des travailleurs et militants des Câbles de Lyon. Il en va de leurs revendications mais aussi de l'existence de leur organisation syndicale naissante !



CABLES DE LYON : ambroise roux, « nous ne sommes pas tes esclaves »

Les « Câbles de Lyon » (Gennevilliers) c'est l'une des nombreuses usines de la toute puissante CGE, l'empire de l'une des grosses têtes du CNPF, Ambroise Roux. C'est lui qui résista 8 semaines aux travailleurs du Joint Français et

CONGRES DE LA FEDERATION DE L'EDUCATION NATIONALE

1948 1972

5 ANS D'UNITE, D'INDEPENDANCE ET DE DEMOCRATIE SYNDICALES



Christian Weis / Photo 10

la f.e.n a fêté ses vingt-cinq ans un sacré coup de vieux

Tout ou presque était prévu ; et tout s'est passé comme prévu.

LA SCISSION N'A PAS EU LIEU

Marangé, le secrétaire général, fort de sa majorité, a tapé du poing sur la table et proclamé qu'il ne tolérera plus les indisciplines. L'affaire du 11 octobre ne doit pas se reproduire : si la FEN n'appelle pas à une grève Fonction Publique, aucun de ses syndicats ne doit y participer. Le « Manifeste pour l'unité et la responsabilité de la FEN » a été adopté. Désormais, « toute violation caractérisée de ces règles (statutaires) par un syndicat ne peut avoir d'autre signification que la volonté de ce syndicat de rompre les liens qui l'unissent à la FEN et ne laisse en définitive à celle-ci d'autre possibilité que d'enregistrer cette rupture ». Les enchères ne sont pas montées bien haut. Les U & A (qui dirigent le SNES, le SNESup et le SNCS) ont dû accepter l'ultimatum. Il s'agit d'une lutte d'influence pour le contrôle de la FEN et pas d'un affrontement stratégique. Le débat a mis en évidence les désaccords tactiques à l'intérieur d'une même stratégie réformatrice : d'un côté, l'aile droite de la social-démocratie, représentée globalement par la tendance UID, accepte de jouer le rôle de division que le pouvoir veut lui faire jouer contre des miettes. On se souvient de l'attitude d'Ouliac (secrétaire du SNI) négociant avec Guichard à la rentrée 71, alors même que le SNES était en grève, et de ses déclarations triomphantes : « Il vaut mieux des résultats sans grève que des grèves sans résultats ». De l'autre côté, le PC (minoritaire dans la Fonction Publique) cherche à « s'imposer » par l'action, une action évidemment « réaliste », contrôlée, efficace surtout dans la lutte avec la social-démocratie

Pratiquer le chantage à la scission, c'est chercher à limiter sa marge de manœuvre.

A L'ORDRE DU JOUR : LE PASSE

Les congressistes ont essentiellement discuté sur le rapport d'activité. Les questions pédagogiques ont été escamotées. Le congrès a hué toute mise en cause un peu sérieuse de l'École. Les « clercs », laïcs n'ont pas du tout apprécié qu'un camarade de l'École Emancipée lise à la tribune les deux points suivants des statuts de « L'Internationale des travailleurs de l'enseignement » (1922) : « - L'école de la société capitaliste sert avant tout les intérêts des classes possédantes d'une part, en vue de la formation d'une couche isolée de privilégiés capables de diriger la société bourgeoise, d'assurer le fonctionnement de ses rouages et de faire respecter ses prérogatives, d'autre part en vue du maintien de l'immense majorité du peuple à l'état de masse asservie intellectuellement et d'instrument aveugle du capitalisme.

- Dans une telle société, les instituteurs, non seulement ne peuvent être les porteurs d'une culture supérieure pour la jeunesse, mais tombent eux-mêmes dans une dépendance intellectuelle vis à vis de la société bourgeoise en se transformant en fonctionnaires bureaucrates et en mercenaires mal payés au service du Capital et de son Etat ».

QUEL BILAN POLITIQUE ?

Le parti socialiste est présent dans toutes les tendances (sauf à l'École Emancipée). On trouve aussi des militants du PS au SGEN. Touchante diversité !

Le PS est présent à « Rénovation Syndicale » avec en particulier le

camarade Guillaneuf.

Le PS est présent dans U & A ; il s'agit de militants, souvent anciens du CIR, regroupés dans « Démocratie Université » ; objectif : infléchir l'orientation du PC.

Le PS est l'animateur principal de la tendance majoritaire de la FEN : UID. On trouve là la vieille social-démocratie, d'idéologie « mollettiste », viscéralement anti-communiste.

Cette dispersion pose évidemment des problèmes. Elle montre qu'il ne faut pas surestimer la cohésion du nouveau PS. Mais, pour éviter la perte du contrôle de la FEN, il est nécessaire de renforcer la tendance UID. La dispersion comporte des risques graves et favorise en particulier la montée des U & A. Ceci explique la décision du CERES de militer dans la tendance UID... pour la transformer ! On leur souhaite bon courage. Il faut bien mesurer en effet l'ampleur de la tâche. Voici par exemple comment le vieux courant social-démocrate majoritaire au SNI préface son projet d'« école fondamentale » :

« La lutte elle-même vers les sommets suffit à remplir un cœur d'homme. Il faut imaginer Sisyphe heureux » (Camus). On

reconnait tout de suite la formule de Bernstein : « Le mouvement est tout, le but n'est rien ». On trouve encore les perles suivantes dans ce condensé de la pensée social-démocrate sur la société et l'école : « Les progrès de la science ont radicalement transformé les conditions d'existence. Ont-ils aussi radicalement transformé l'attitude de l'homme face à lui-même, à autrui, au monde ? (...) Notre époque continue à mêler, parfois de manière déroutante, les assurances de la connaissance objective et les incertitudes de l'expérience vécue. C'est, de toute évidence, parce que l'homme est resté l'homme ».

Le PS est une auberge espagnole dont la base dans l'enseignement est fort conservatrice et tout à fait haineuse vis à vis du PC, et bien davantage encore vis à vis des « gauchistes ».

Le PC est beaucoup plus cohérent. Certes, on ne peut identifier PC et U & A : un militant d'U & A a appelé à la tribune du Congrès à participer à la manifestation sur le Chili du 9 décembre sans exclusive. Il reste que l'hégémonie du PC dans la tendance U & A est très solide. La rentrée des enseignants du PC a été sérieusement préparée par une journée d'études où Juquin a critiqué le projet du SNI d'école fondamentale et défini les tâches des communistes (14 octobre).

L'offensive est de grande ampleur. La volonté est clairement affirmée d'apparaître comme les authentiques défenseurs du programme commun, trahi par le SNI, et d'élargir l'influence de la tendance U & A dans la FEN. La phraséologie démagogique et pseudo-marxiste doit permettre de se démarquer du vieux courant social-démocrate et de se donner une allure « révolutionnaire ». Le congrès a enregistré une légère progression de la tendance U & A. Si le PS manque de cohérence, l'Union de la gauche est aussi fort divisée sur la question de l'école.

Seuls les révolutionnaires - présents sur le terrain syndical - ont posé sur le fond le problème de l'école et la question d'une liaison effective (et pas seulement d'appareils) avec les luttes ouvrières. On a vu Marangé se retrancher derrière la CGT pour justifier l'attitude de la FEN par rapport au combat des Lip : Marangé a même cité René Buhl. C'est dire que les divergences tactiques entre UID et U & A ne doivent pas masquer l'unité stratégique du camp de l'Union de la gauche. De même, les références de Marangé à l'auto-gestion n'ont été que l'écho récupérateur, dérisoire, de nouvelles formes de lutte.

Les révolutionnaires ont affirmé leur volonté de mener les luttes sans désertir le syndicat et sans être prisonniers d'un tel appareil, en particulier sur les terrains abandonnés par la FEN, en liaison avec la jeunesse scolarisée et avec les travailleurs.

ECHOS DU CONGRES

RAPPORT D'ACTIVITE

Le rapport d'activité présenté par James Marangé, secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale (FEN) a été approuvé mercredi 28 novembre dans la soirée par 53,22 % des voix contre 41,62 % et 5,16 % d'abstentions. Ces pourcentages étaient au dernier congrès en 1971 respectivement de 56,58 %, 39,05 % et 4,36 %. L'érosion que subit la majorité fédérale, dirigée par la tendance Unité, indépendance et démocratie (socialisante) s'explique surtout par le refus de la tendance Front unique ouvrier (trotskyste) de voter, cette fois, en faveur du rapport d'activité. Elle traduit aussi le sentiment perceptible de plusieurs syndicats que la FEN doit, à l'avenir, engager davantage ses forces dans l'action syndicale.

le monde

MANIFESTE

Les congressistes discutaient, ce jeudi matin 29 novembre, du « Manifeste pour l'unité et la responsabilité de la FEN » proposé par la direction fédérale, texte auquel les syndicats de la tendance Unité et action (où les communistes ont une influence prépondérante) ont opposé un « appel pour l'unité et l'efficacité de la FEN ». Ces textes, qui ont fait l'objet de votes contradictoires, sont l'aboutissement d'un débat entre la majorité et la principale tendance

d'opposition à propos de la discipline à l'intérieur de l'organisation. Le manifeste présenté par la tendance majoritaire Unité, indépendance et démocratie a été adopté avec 54,93 % des suffrages exprimés ; 39 % ont voté contre et il y a eu 6,07 % d'abstentions. Contrairement à son attitude vis à vis du rapport d'activité, le Front unique ouvrier appelait à voter en faveur de ce texte.

le monde

EN MARGE DU CONGRES

Une militante de l'École Emancipée est intervenue sur le thème de l'avortement libre et gratuit. Elle a déployé l'affiche annonçant la projection d'« Histoire d'A » à Jussieu. Comme toujours aux congrès de la FEN quand il est question de sexualité, les « clercs laïcs » ricangent et cherchent à rire de façon paillardie. La direction du congrès a toutefois donné son accord pour que l'affiche soit collée dans le couloir. Mais l'affiche a rapidement disparu.

OU VA LE F.U.O. ?

Le F.U.O. n'a pas voté le rapport d'activité (ce qui explique la baisse de la majorité). Mais le F.U.O. a voté pour le Manifeste pour l'unité ! Il apparaît comme le fer de lance « anti-gauchiste », le chien de garde de la discipline syndicale, le flanc tous azimuts de la social-démocratie. Marie, du F.U.O., a condamné la CFDT Lip !

XVII^e CHAMBRE
CORRECTIONNELLE

Y'A PAS D'JUSTICE !

La justice française a mauvaise réputation. Elle la mérite bien, et dans tous les domaines, mais plus principalement dans celui du droit du travail. Ou'un patron bafoue les droits syndicaux, et il sera condamné (s'il l'est) à une peine minime, tellement minime qu'elle semble ne vouloir gêner en rien l'exercice de son « droit divin ». Ou'un patron néglige les règles de la sécurité, il en sera de même : les travailleurs y laissent leurs heures, leur santé, parfois leur vie, le capitaliste y laissera quelques centaines de francs. Ou'un patron, enfin, licencie illégalement un travailleur, il faudra des années de lutte à celui-ci pour obtenir réparation, mais pas réintégration... Mais que viennent devant les juges les voleurs de mobylettes, les voleuses des Monoprix, les chômeurs ou les affamés, et le ton change... la justice frappe et les prisons se remplissent.

Tous les jours, dans les salles d'audience, des milliers d'injustices ont lieu, qui conduisent parfois à la mort. Et si la balance de la justice n'apparaît pas encore aux yeux de tous comme aussi truquée que les machines à sous de Las Vegas, c'est que la justice se défend bien : son arme est le secret. C'est aussi sa règle essentielle. Bien sûr, en principe, les débats doivent être publics de façon à être contrôlés par tout citoyen désireux de le faire. Mais lorsque notre camarade Pierre Rousset passe en septembre 73 dans les locaux exigus de la XVI^{ème} Chambre correctionnelle, la salle est quasiment remplie de policiers en civil. Mais lorsque le pasteur Cruse, pour son action anti-militariste, passe en procès à Corbeil, c'est la ville entière qui est occupée par la

police : trois barrages de police autour du tribunal pour stopper *illégalement* le public, et des policiers remplissant la salle, carnet de notes en main (ce qui est aussi illégal)... Ceci pour les procès importants. Quant au tout-venant, ces procès où l'on condamne en deux minutes à 6 mois de prison, personne n'y assiste. A quoi bon ? Le public n'y comprendrait rien et, comprendrait-il, qu'il n'y pourrait pas intervenir sous peine d'amende ou même d'emprisonnement pour « outrage à magistrat ». La cérémonie du jugement est un rite obscur destiné à impressionner, à éloigner, comme le sont les codes, lois, procédures.

Mais ce qui précède n'est pas mieux. Pour que les juges du Siège rendent leur décision, il faut que les juges du Parquet (procureurs, substituts, avocats généraux) aient poursuivi « au nom de la société ». Ceux-là sont la main du pouvoir au sein de la justice, la courroie de transmission de sa volonté, ils sont là pour obéir et ils obéissent. Sur ordre de la Chancellerie (ministère de la justice) ils poursuivent mollement, durement, ou abandonnent les poursuites, pour des raisons politiques qui n'ont rien à voir avec la justice. Les affaires qui doivent être « suivies » portent une pastille rouge. Mais comme il y en a trop (d'affaires), la Chancellerie met sur pied depuis plusieurs années un traitement par ordinateur des dossiers aboutissant à un fichier central. Qui y aura accès ? Nul ne le sait encore mais le code permettant de repérer un dossier est déjà créé. Alors que le reproche principal fait à la justice française est sa lenteur, le Parquet se dote des moyens nécessaires à sa rapidité !

Et il les utilise parfois : quand le juge d'instruction a signé la mise en liberté de nos camarades Krivine et Récanati, il a fallu dix minutes au Parquet pour faire appel contre la décision du juge... Un simple coup de téléphone. Pourtant, quand le même Krivine porte plainte contre « Minute » pour « menaces de mort » (cf. Rouge 230), le Parquet, en plusieurs semaines, ne trouve pas le temps de répondre...

Voilà pour le Parquet. Quant au juge d'instruction qui suit l'affaire sur sa demande, il est par « obligation de réserve » un homme discret. Pour l'avoir oublié, pour avoir voulu agir au grand jour et informer le peuple français au nom duquel il rend ses décisions, le juge Pascal s'est vu sévèrement sanctionné. C'est que le secret, nous y revenons, est capital. Le dossier doit rester secret ; souvent parce qu'il contient des informations gênantes qui seront gommées ensuite ? Beaucoup plus souvent à cause du contraire : la police est libre de transmettre ce qu'elle veut au juge et de garder ce qu'elle juge intéressant. Ainsi, il y a certaines affaires où, des flics, de l'inculpé et du juge, c'est ce troisième qui sait le moins de choses... et qui jugerera quand même. Deux exemples illustrent cela :

— Le procès de la Garantie Foncière est le prototype du procès iceberg (un dixième de visible, le reste enfoui) : le public est perdu, une instruction secrète et parallèle double l'instruction officielle, et les juges ignorent même (ce qui a été révélé au congrès du Syndicat de la magistrature) que certains inculpés ne se sont dénoncés que sous la menace d'être « donnés » pour des délits plus graves.

— L'instruction des affaires Krivine et Récanati est un modèle d'instruction secrète : le dossier officiel est bien trop maigre pour être le résultat réel de la très sérieuse enquête menée lors de la dissolution de l'ex-Ligue Communiste ; les renseignements sont restés aux mains de la police, qui les utilisera quand bon lui semblera...

C'est cela la justice bourgeoise et bien pire. Vouloir la contrôler est aussi bien un but qu'une utopie. Car les seuls moments où un contrôle s'est exercé sur elle, c'est lorsque des milliers de personnes ont manifesté à ses portes, comme lors du procès Guiot, comme lors du procès de Bobigny sur l'avortement. Là, elle a livré son secret et la pression l'a fait céder. Il est heureux qu'aujourd'hui les magistrats du Syndicat de la magistrature comprennent et souhaitent ces pressions, et expliquent que les rapports des citoyens avec la justice ne peuvent être que des rapports de force.

G.MARION

UN SONDAGE
REVELATEUR

[Avril 72, 2000 Français]

QUESTION : Voici trois opinions. Voulez-vous me dire avec laquelle vous êtes le plus d'accord :

En France,	
les lois favorisent plutôt les riches	58 %
les lois protègent plutôt les pauvres	2 %
les lois sont équitables	35 %
sans opinion	5 %



Jean Pierre Michel à la tribune du dernier congrès du syndicat de la magistrature.

ROUGE : Le Syndicat de la magistrature s'est créé en 1968. Quelle est la raison de sa formation, quels étaient les buts et les moyens qu'il définissait à l'époque ? Ces objectifs ont-ils été atteints ?

S.M. : Pourquoi le syndicat s'est-il créé en 68 ? Depuis un an environ, un certain nombre de magistrats s'étaient regroupés de façon désordonnée et pensaient qu'il fallait faire quelque chose. Quoi ? Je ne pense pas qu'ils le savaient ; les projets des uns et des autres étaient d'ailleurs certainement divergents, certains étant plus corporatistes, d'autres plus politiques déjà. Là-dessus a éclaté la crise de 1968 et il a semblé à ceux qui cherchaient depuis un an que tout devenait soudain possible. Je veux dire que même dans un corps aussi sclérosé et muet que l'était la magistrature, la prise de parole généralisée qui embrasait la société rencontrait des échos. *Les magistrats pouvaient parler !*

Crise de la justice donc, mais également crise de la société : à l'époque déjà, et bien qu'ils ne l'aient pas exprimé formellement, un certain nombre de ceux qui ont créé le Syndicat avaient une motivation beaucoup plus politique que la simple motivation corporatiste.

Les objectifs ont-ils été atteints ? Oui, et tous les deux. On ne peut nier que l'objectif corporatiste ait été atteint : le Syndicat a réussi à faire de la Justice un fait public, politique, national ; il a obligé l'opinion publique à s'y intéresser et par là même obligé les pouvoirs publics à apporter un certain nombre d'améliorations aux conditions de carrière et de travail des magistrats. L'autre objectif — politique — est également atteint, ou en passe de l'être : au sein du Syndicat et en dehors de lui, auprès des autres magistrats et des gens qui travaillent dans l'institution judiciaire, s'est peu à peu développée une prise de conscience sur le rôle de la justice dans la société et sur la nature exacte de la loi, c'est à dire une réflexion politique de plus en plus aigue, au point qu'aujourd'hui, au sein du Syndicat, coexistent ouvertement plusieurs courants.

ROUGE : Lors des dernières élections législatives, vous avez fait parvenir à tous les partis politiques un questionnaire qui portait sur les problèmes de justice. Je voudrais aujourd'hui vous retourner quelques unes des questions que vous aviez alors posées... Tout d'abord : vous avez dit à plusieurs reprises que la justice n'est pas neutre. Faut-il la rendre neutre ?

S.M. : Que la justice n'est pas neutre, on l'a dit, on l'a répété, on en est de plus en plus conscient et nos congrès ont dénoncé cette absence de neutralité. Du juge lui-même : c'était le congrès sur « la justice et l'argent », où l'on se rendait compte que le juge était conditionné par les problèmes d'argent, par sa formation et son appartenance à une classe sociale déterminée. Le congrès suivant a montré que la norme juridique, la loi, n'était pas neutre, qu'elle avait une signification politique précise et qu'il existait aujourd'hui toute une série de lois parfaitement contradictoires : droit du travail et droit de propriété, par exemple, où l'on est en présence de deux systèmes de lois soutenus par des valeurs radicalement opposées, ce qui rend parfaitement aberrante la notion de neutralité de la loi. Mais on se rend compte également que le fonctionnement de l'institution judiciaire n'est pas neutre non plus : on pourrait d'ailleurs dire que c'est la découverte de ce congrès-ci : tous les mécanismes de hiérarchie que l'on trouve à l'intérieur de l'institution, le fait que le travail soit fractionné, parcellisé, tout cela s'inscrit dans une logique extrêmement précise qui vise à faciliter certains phénomènes de pouvoir.

Maintenant, le juge doit-il être « neutralisé » ? Doit-il aspirer à une certaine indépendance ou une certaine neutralité ? La réponse est moins évidente. Ce que l'on peut dire, c'est que c'est une revendication que le Syndicat de la magistrature a posée dès sa naissance. Les premiers congrès ont tourné autour du thème de cette indépendance : le juge, garant des libertés, est-il libre lui-même ?

Préalablement à cela, tous les problèmes de l'indépendance du juge, de la mise sur pied d'institutions la permettant, avaient été le centre de réflexion du Syndicat, qui demandait alors une réforme du Conseil supérieur de la magistrature, de la carrière, etc. Aujourd'hui, nous avons dépassé ce stade-là. Nous avons compris que nous n'avions pas grand chose à attendre d'une réforme de l'institution et que plutôt que d'indépendance il fallait parler de liberté. Ce combat pour la liberté est un combat quotidien, mené dans le fonctionnement même des juridictions.

J'ajouterais autre chose : c'est sur la question « Faut-il la neutralité » que se font les clivages au sein du Syndicat ; car c'est la question essentielle : certains pensent que le juge n'a une quelconque légitimité dans la nation que s'il apparaît comme quelqu'un de totalement impartial, indépendant et donc neutre. D'autres — la plus grande partie — pensent que c'est une immense hypocrisie que de prétendre à cette neutralité. Car de quoi découle-t-elle ? De notre système de droit, qui est un système de droit « neutre » car il découle d'une idéologie de neutralité formelle qui remonte à la Révolution française. On considère par exemple que, dans le contrat de travail, il y a égalité parfaite entre le patron et le salarié. Tout démontre dans les faits que c'est absolument faux. Alors, faut-il neutraliser le juge ou la justice ? La majorité du Syndicat est tentée de dire non, car dans notre société de divisions, de contradictions et de conflits, pourquoi la magistrature et la justice apparaîtraient-elles comme un bloc monolithique, impartial et indépendant ? Nous disons qu'il appartient à la justice et aux magistrats de montrer qu'eux aussi sont traversés par des courants contradictoires : de montrer que la loi ne correspond pas, bien souvent, aux situations de fait, et que la légitimité de la justice ne peut être trouvée que par l'adéquation entre le corps des magistrats et le corps social en général. Nous ne voyons pas pourquoi les 4000 magistrats ne seraient pas aussi divisés que le sont les 40 millions de citoyens.

ROUGE : La justice est une institution secrète qui préserve jalousement son secret. Par quel moyen, selon vous, pourrait s'exercer un contrôle populaire ?

S.M. : Pour nous, la première question a été de savoir à qui profitait ce secret. On nous avait dit qu'il profitait à l'inculpé, qu'il permettait le respect de la vie privée... On a fini par se rendre compte qu'il permet trop souvent de masquer, de cacher, d'occulter les phénomènes de pouvoir. Il nous est apparu important que ces phénomènes, que ces pressions qui s'exercent sur le juge réapparaissent publiquement. Donc, que le secret disparaisse pour que les gens soient informés. Nous croyons qu'une des possibilités de contrôle élémentaire sur l'institution judiciaire est justement que le maximum de personnes ait une parfaite connaissance de ce qui s'y passe. C'est pour cela que nous avons privilégié depuis le début nos rapports avec l'ensemble de la presse.

"la justice n'est pas neutre" on l'a dit, on l'a dit, on l'a dit...

INTERVIEW DE JEAN-PIERRE MICHEL et HUBERT DALLE,

Quant aux mécanismes de contrôle, on peut en imaginer de toute sorte. Il en existe déjà certains, mais ils ne fonctionnent pas. L'oralité et la publicité des débats, par exemple : n'importe quel citoyen peut venir dans une salle d'audience écouter ce qui s'y dit. Mais plus personne n'y vient. D'ailleurs, pourquoi les gens viendraient-ils ? Ils n'y comprendraient rien... Tout est fait pour maintenir une espèce de rite désuet incompréhensible à propos duquel on peut se demander si sa seule utilité n'est pas, précisément, d'évacuer le justiciable de son affaire. On se demande si la technique juridique ne consiste pas à éloigner, couper celui qui a un conflit de la manière dont ce conflit va être résolu. Il ne comprend rien à ce qui lui arrive et ça pose tout de même un problème important ! Il y a donc tout un effort à faire dans le domaine de la publicité et de la compréhension.

Il y a d'autres mécanismes, plus proches d'ailleurs de la participation que du contrôle. Certaines juridictions fonctionnent avec des assesseurs non professionnels qui jugent. On peut se demander si cela veut encore dire quelque chose alors que toute l'institution piège complètement celui qui s'y trouve et l'oblige à se professionnaliser : on se rend compte, quand ce sont des citoyens qui jugent, que le bon sens est complètement évacué au nom de la procédure. Dès que ces gens-là font une observation de bon sens, on leur réplique que c'est contraire à la procédure. Ils la feront donc une fois, deux fois, se taïront la troisième fois et souvent diront eux-mêmes la quatrième fois que « la procédure s'y oppose »...

Il y a aussi les litiges pris en mains par des juges non professionnels, au Tribunal de Commerce par exemple, où les commerçants jugent les litiges de commerçants. Il suffit de prendre l'exemple de Lip et du jugement de cette affaire de faillite : le pouvoir de vie et de mort sur l'entreprise (donc sur l'existence des salariés) est concentré entre les mains des commerçants et des créanciers...

Tout cela fait que, pour l'instant, en l'absence de toute réflexion très claire sur ce sujet, nous sommes favorables à un contrôle externe à la justice, qui ne soit pas une participation, mais une possibilité de contester systématiquement son fonctionnement. Nous, juges, devons donc donner le maximum d'informations, révéler le maximum de choses, de manière à ce que cela soit pris en main par des groupes de pression externes, associations, partis, syndicats, qui s'en servent pour obliger la machine à fonctionner d'une autre manière.

ROUGE : La justice est étroitement contrôlée par le pouvoir. La loi n'est pas neutre. Dans le système social actuel, peut-on concevoir une justice différente ? Si oui, comment y parvenir ?

S.M. : On peut déjà concevoir une justice qui applique les lois. Et c'est une de nos revendications. En matière d'avortement, par exemple, le pouvoir ne peut pas changer une loi qui ne correspond plus à rien, alors on demande au juge de

Justice neutre l'a répété...

MEMBRES DU BUREAU DU SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE

ne pas l'appliquer, pour que rien ne change. En matière de délinquance financière, ou de pollution, ou d'infraction au Code du Travail, il y a une législation, assez répressive, qui, par toute une série de « circuits de dérivation », n'est pas appliquée. Nous disons : appliquons la loi qui a été faite, en le faisant en référence à quelques grands principes de notre société actuelle, contenus dans le préambule de la Constitution de 1946, repris dans la Constitution de 1958 (qui se reporte aux principes de la Révolution française et intègre les acquis du Front populaire et de la Résistance, comme le droit au travail par exemple...). Or, que veut dire le droit au travail dans l'affaire Lip ?

ROUGE : Mais appliquer la loi actuelle, strictement, c'est appliquer la loi anti-casseurs. Or, vous l'avez dénoncée...

S.M. : L'un des axes importants du Syndicat a été d'essayer de faire retirer ce projet, ou du moins de le faire amender très sérieusement. On a retrouvé un texte de la Constitution disant que les magistrats étaient les garants des libertés, et c'est en tant que garants et en tant que syndiqués qu'on a élaboré une réflexion critique du projet de loi au moment de sa discussion. On est aussi intervenus contre la prolongation de la garde à vue ou contre les perquisitions de nuit dans certaines affaires de drogue... C'était une réflexion critique faite avant mais il n'a jamais été dit que nous n'appliquerions pas la loi. Nous maintenons simplement nos analyses. Celles-ci ont été reprises par plusieurs juridictions et ont conduit à des refus d'appliquer cette loi dans telle ou telle circonstance, notamment en ce qui concerne la notion de responsabilité pénale collective, qui est une véritable innovation dans le droit français.

Appliquer la loi n'est d'ailleurs pas quelque chose de neutre. Ça peut se faire éclairé par « les grands principes » dont nous parlons tout à l'heure. La loi anti-casseurs va à l'encontre de toute notre législation depuis que la République française existe. On peut donc l'appliquer de façon très restrictive pour la maintenir en concordance avec des principes qui existent depuis toujours. Même chose pour la loi contre les associations, sauf qu'elle n'est pas passée parce qu'elle allait à l'encontre de ces grands principes. Le Conseil constitutionnel l'a déclarée inconstitutionnelle, ce que le Syndicat de la magistrature avait dénoncé dès l'annonce du projet.

Pour en revenir à l'application de la loi : le juge dispose quand même d'un pouvoir très important. Par exemple, il a toujours interprété le droit du travail par rapport au droit dominant, droit de référence, le droit de propriété ; il s'agissait en fait de deux systèmes radicalement opposés. A un moment donné, il peut très bien choisir de se référer plutôt au préambule de la Constitution qui affirme le droit au travail. Cela amorcera une évolution et on arrivera à une jurisprudence radicalement différente. L'axe de l'intervention du syndicat pour ces prochaines années sera donc de dire, comme l'a

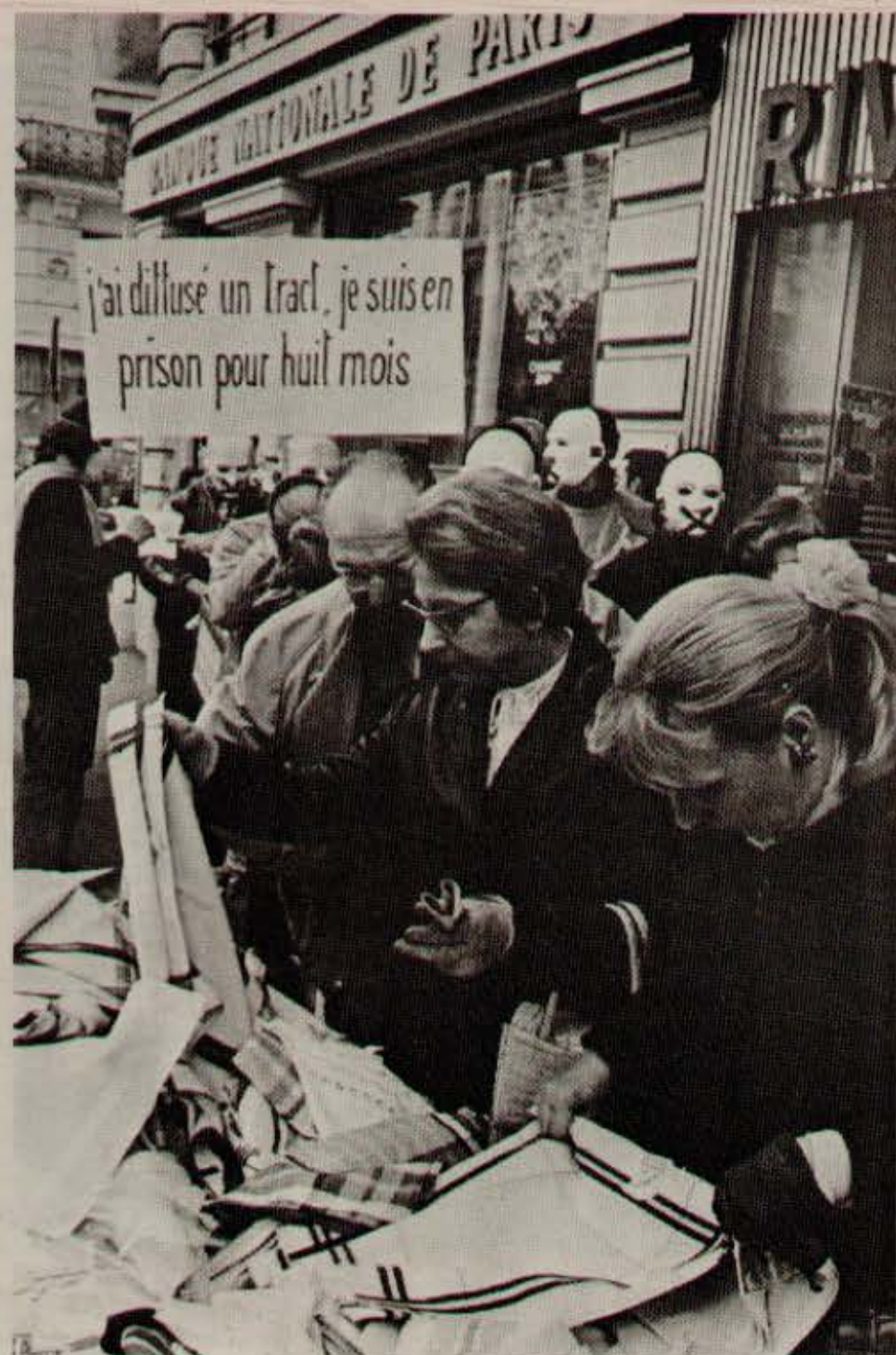
déclaré l'une des motions adoptées au dernier congrès : « Retournons aux grands principes ».

Le rôle du système hiérarchisé auquel nous nous heurtons est d'inverser l'application des normes qui est : Constitution, puis loi, puis décret, etc. Or, dans notre pratique quotidienne, le plus important aujourd'hui, ce n'est pas la Constitution, c'est le coup de téléphone ou la circulaire... On a l'impression que l'on refuse au juge le droit de restituer le contenu politique de la décision qu'il prend, contenu qui est avant tout dans la Constitution.

ROUGE : Quelles oppositions provoque le fait syndical dans la magistrature ? Quelle est l'attitude du pouvoir ?

S.M. : Elles découlent du fait qu'il ne faudrait pas, sous peine que les citoyens n'aient plus confiance en la justice, montrer qu'il existe à l'intérieur de la magistrature des gens qui ont des opinions différentes. Elles se manifestent par des déclarations officielles très claires, soit par une répression administrative (baisse de notation, avertissements), soit enfin par la mise à l'écart des circuits importants d'un certain nombre de magistrats syndiqués.

Au sein de la magistrature, l'opposition est évidente de la part de la hiérarchie et de la part de l'UFM (Union fédérale des magistrats). C'est que l'action syndicale est par essence anti-hiérarchique. Ce que ne supporte pas la hiérarchie c'est de ne plus être la seule à avoir le droit de s'exprimer. Quand la justice rencontrait la police, c'était le procureur qui rencontrait le commissaire divisionnaire. Aujourd'hui, quand police et justice discutent, ça peut être le Syndicat de la magistrature et le Syndicat autonome de la police. Le discours est différent et il y a prise de conscience de l'utilisation des uns et des autres par les hiérarchies réciproques, c'est à dire par le pouvoir. C'est ce que l'on ne nous pardonne pas.



William Klein/VIVA

ROUGE : Pour revenir au dernier congrès de votre syndicat. Des divergences politiques y sont apparues. Quelle est leur signification ? Font-elles à terme courir un risque au Syndicat ?

S.M. : C'est la conséquence nécessaire de l'action syndicale menée depuis cinq ans et du fait que cette action a politisé tous les syndiqués : une action qui n'est pas du type classique corporatiste, mais qui a pour principal souci de faire prendre en compte le phénomène justice par l'ensemble de la société, en conséquence d'introduire au sein de la magistrature une prise de conscience. Prenons par exemple un point qui, en 72-73, avait fait problème : la déclaration commune du Syndicat de la magistrature et de deux centrales syndicales sur les problèmes du licenciement.

Nous nous sommes trouvés face à un projet de loi avec une position très proche de la position unitaire des syndicats CFT

et CFDT avec qui nous avons travaillé. Le problème se posait donc de sauter le pas. On l'a fait et cela a été perçu comme une rupture avec le passé, comme si le Syndicat venait de se politiser et de « choisir son camp ». Le problème a été ensuite amplifié par le communiqué sur Lip, mais le gros clivage était là.

Incontestablement, en politisant la magistrature, le Syndicat y a fait apparaître des courants politiques. Le problème pour l'avenir est de savoir si on peut rester ensemble dans le Syndicat. L'analyse du Congrès montre, sanctionnée par plusieurs votes, une volonté très ferme de ne pas se séparer, tout en n'étant pas d'accord. Le problème a donc été clairement posé par plusieurs syndiqués : peut-on maintenir ensemble dans un même syndicat des personnes qui ont des perspectives réformatrices et des personnes qui ont des perspectives révolutionnaires ? Le pari que nous faisons est de jouer cette pluralité de projets, parce que les actions concrètes restent possibles ainsi que la poursuite de notre rôle de révélateur.

LA REPRESSION DE L'ENTRAVE AUX DROITS SYNDICAUX

(Entraves apportées par le patronat aux missions des délégués du personnel, au fonctionnement des comités d'entreprise, à la protestation des délégués contre les licenciements et refus de réintégration après décision administrative cassant le licenciement, etc.)

JURIDICTION	DATE DE LA DECISION	ENTREPRISE CONDAMNEE	AMENDE	DOMMAGES INTERETS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES
Cour d'Appel de Paris	27.3.69	Samaritaine	500 F (1)	1 F
Cour d'Appel de Lyon	30.10.69	Fiat-France	1000 F	300 F
Cour d'Appel de Lyon	19.3.70	Acieries du Forez	Amnistie	2000 F
Tribunal de St Etienne	8.5.71	Papeteries Navarre	1 mois avec sursis, 1000 F	2000 F
Tribunal de Caen	12.11.71	Saviem	6000 F	600 F

(1) amnistié par la suite

6^{ème} CONGRES DU SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE

JUGES ET BIENTOT HORS LA LOI ?

Un congrès syndical, c'est d'abord le compte-rendu de l'année écoulée, des actions menées et des résultats obtenus. Le VI^{ème} congrès du Syndicat de la Magistrature n'a pas échappé à la règle. Mais parce qu'il s'agit d'un syndicat groupant des magistrats, c'est-à-dire des gens dont l'activité intéresse au plus haut point toutes les couches sociales, il est normal que les débats ne se limitent pas aux intérêts de la corporation. Il n'en a d'ailleurs jamais été ainsi au Syndicat de la Magistrature, où chaque congrès est convoqué sur un thème précis. Cette année, il s'agissait d'analyser les rapports entre « justice, hiérarchie et pouvoir ». Les trois commissions qui se réunirent le premier jour du congrès tentèrent d'approfondir une réflexion autour de ces problèmes, et proposèrent trois motions de synthèse sur le « juge et la hiérarchie », « la juridiction et la hiérarchie » et « le contrôle du citoyen sur le fonctionnement de la justice ».

En fait, la quasi-totalité des congressistes attendaient le rapport du bureau et les débats qui s'ensuivraient en assemblée générale. L'année écoulée avait été riche en déclarations publiques du Syndicat (sur le projet de loi concernant les licenciements, sur LIP, sur la dissolution de la Ligue Communiste), et certaines sections ne partageaient ni le ton, ni le contenu des déclarations. Dans les mois précédents le congrès, des motions provenant de différentes villes de province avaient protesté contre la politique du bureau ; une réunion regroupant certains des « oppositionnels » s'était même tenue à Dijon en juin 73. Il était clair que le congrès donnerait l'occasion d'un débat d'orientation de grande ampleur, tel que jamais le Syndicat n'en avait connu. L'affluence au congrès était à la mesure de l'importance de l'enjeu : près de 450 congressistes (sur 1200 syndiqués, soit 37 % des effectifs) étaient présents, chiffre jamais atteint.

Le rapport du bureau une fois présenté, l'opposition passe à l'attaque. Il faut se garder de croire qu'il s'agit d'une opposition structurée et homogène. Plusieurs courants — réels ou potentiels — la traversent. Ce qui la caractérise le mieux — et qui l'unit — c'est un sentiment de « malaise » devant les prises de position publiques et fracassantes du Syndicat, devant les relations de plus en plus étroites avec d'autres organisations

syndicales qui n'appartiennent pas à la sphère judiciaire (notamment la CFDT et la CGT), devant les interviews données à des revues ou des journaux par trop politiquement marqués. Un congressiste, faisant allusion à ces récents interviews, devait déclarer en s'adressant au bureau : « choisissez votre presse plutôt que de vous laisser choisir par elle ! ». Bref l'opposition est effrayée devant les déclarations de plus en plus politiques du Syndicat, déclarations qui, selon elle, ont une odeur de soufre gauchiste.

UN CHOIX POLITIQUE

Aussi n'est-il pas étonnant qu'une grande partie des débats aient porté sur une interview donnée à la revue du CERES « Frontière », dans lequel on pouvait lire : « L'application de la loi entraîne nécessairement un choix politique. Notre rôle n'est pas de déterminer le juge dans un sens bien particulier, mais de lui montrer la finalité de son action. C'est-à-dire que lorsqu'il applique la loi, il se trouve dans un camp ». C'était soulever le problème, non pas de la neutralité de la loi (bien rares sont les magistrats du Syndicat qui ont encore des illusions à ce sujet), mais de son application, un des reproches (suivi des attaques) les plus communément faits au Syndicat de la Magistrature étant qu'il tente de ne pas appliquer la loi. Autre phrase contestée de la même interview : « Notre action se méfie du réformisme et de son engrenage qui conduit à des réformes immédiates ». C'était heurter directement, et ils sont nombreux, ceux qui pensent qu'il est possible de réformer dans son cadre actuel la justice.

Autre mesure controversée : le communiqué signé en commun avec la CGT et la CFDT à propos d'un projet de loi sur les licenciements, et dans lequel on peut lire : « Les juges ne trouveront pas dans le projet actuel les dispositions permettant d'imposer à l'employeur la charge de la preuve du lieu-fondé du licenciement ». Là non plus ce n'était pas tant le fond (les juges mieux que tous autres savent à qui profite cette loi). Que la forme qui était visée c'était le premier communiqué signé avec des centrales ouvrières et certains y voyaient un danger de perte d'indépendance.

La motion dite d'Angers résume bien toutes ces appréhensions qui parle

des dangers et de « vertige de la remise en cause globale » qui pèsent sur l'action du Syndicat, qui trace « certaines limites » pour « faire modifier les lois, les règlements et les institutions à caractère judiciaire », qui fait appel à « une grande prudence ». Mais parallèlement, et c'est là le problème, la même motion n'hésite pas à déclarer : « Le magistrat applique les lois et les règlements. Or ceux-ci, établis par le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, sont l'expression d'un certain système politique, économique et social. Appliquer la loi est une fonction politique au sens large du terme. Le mythe de l'apolitisme des juges doit donc être détruit. (...) Notre mission doit être en premier lieu de veiller à ce que les plus faibles économiquement ne soient pas contraints au silence par un mauvais fonctionnement de la justice, et de faire apparaître les aspects positifs comme les anomalies profondes du système judiciaire afin d'éclairer les choix politiques de nos concitoyens ». Aussi rien d'étonnant à ce que de nombreux congressistes soient restés perplexes devant une telle motion. Comme devait le dire un des magistrats qui soutenait par ailleurs le bureau : « Il y a dans cette motion 90 % de choses avec lesquelles je suis entièrement d'accord ». La motion devait finalement recueillir 114 voix (motion votée, 75 voix contre, 141 abstentions) alors que le rapport du bureau, quasiment discuté contradictoirement à cette motion, mais présenté de façon indépendante, recueillait 253 voix (21 voix contre, 46 abstentions, rapport adopté).

Il est clair, et l'analyse des scrutins le confirme, que de nombreux magistrats ont voté à la fois pour le rapport du bureau et pour la motion d'Angers. Cette apparente confusion s'explique d'abord par la peur d'une scission possible, événement qui serait ressenti par tous comme catastrophique. Elle s'explique aussi par le manque de maturité du débat : visiblement, de part et d'autre, on cherche de solides joints d'ancrage, auxquels accrocher une ligne syndicale globale. Ceci dit, il convient d'essayer d'analyser la signification réelle des divergences.

Il est caractéristique qu'aucune des critiques adressées au bureau ne découlaient de son rapport. Les actions appartenant au domaine strictement judiciaire n'ont même pas été discutées : en ce domaine le bureau a endossé son quitus haut-la-main. Mais c'est sur la question des rap-

ports avec l'extérieur, sur la caractérisation d'une démarche syndicale qui, parce qu'elle s'applique à la justice, débouche directement sur le terrain politique, que des embryons de clivage sont apparus. Nous disons « embryon de clivage » car il est systématique que les seules propositions de l'opposition étaient sur le mode des mises en garde, et des recommandations de prudence. Pourtant cinq années de pratique syndicale ont enseigné que l'action à l'intérieur de la justice ne peut se dérouler qu'en écho aux préoccupations des citoyens (ex. : l'avortement).

PRATIQUE REVOLUTIONNAIRE

Ce qui veut dire qu'on ne peut éviter la question de la légitimité de la loi et du système judiciaire. Au profit de qui applique-t-on la loi ? Pour sauvegarder quels intérêts ? Telles sont les questions qui dérivent très vite de la plus minime des remises en cause. Il n'est alors que cohérent, à la recherche d'une politique judiciaire, d'en arriver à une vision politique de la justice. Que de nombreux magistrats syndiqués, influencés par le poids de l'idéologie traditionnelle du milieu (« indépendance », « réserve », « impartialité ») et la peur des mots, hésitent à caractériser une telle démarche tout en étant prêts à poursuivre une action radicale à leur niveau de compétence, c'est certain. L'opposition qui s'est un peu gonflée de leur perplexité, semble, elle, avoir un autre projet : trouver à l'intérieur même du champ judiciaire tel qu'il existe aujourd'hui la légitimité de l'application de la loi. En clair : trouver un grand principe juridique qui justifie le travail de magistrats réformistes. Cette vision de l'intérieur, et finalement vers l'intérieur, lui semble politiquement aseptique. Mais quel n'est pas le paradoxe ! Un peu bousculés par les débats, les tenants de la motion d'Angers proposèrent comme principe de référence la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Constitution. Ce qui devait faire dire au président du Syndicat de la Magistrature : « Avec une telle référence, ce n'est pas un discours révolutionnaire que nous tiendrons, mais une pratique révolutionnaire que nous aurons ».

L'avenir éclairera sans doute le débat. Pour le moment, la direction du Syndicat de la Magistrature est restée bien en selle.

G.M.



LE MEETING S'EST TENU !

Le Conseil Municipal de Paris avait interdit le meeting de Rouge prévu pour le 29 novembre au Palais des sports. Coup bas, mesquin. Cyniquement, le directeur politique du cabinet de Jacques Dominati, Républicain Indépendant, expliquait : « Le Palais des Sports n'a pas vocation pour accueillir des meetings politiques, surtout quand il s'agit de mouvements extrémistes ».

Une riposte était nécessaire, le meeting devait se tenir malgré tout. Deux jours avant le 29, un salle de remplacement était enfin trouvée, et à l'heure dite, 3000 personnes se massaient, malgré l'éloignement, dans la salle Jean Vilar, mise à la disposition de Rouge par la municipalité socialiste de Suresnes dont le maire, Robert Pontillon nous écrivait :

« Toute limitation tout refus opposé à la libre expression de l'opinion politique qu'elle procède d'un refus réglementaire au nom du trouble de l'ordre bourgeois, qu'elle se réfugie de façon plus hypocrite sur l'interdiction d'utilisation de locaux publics, est contraire aux règles les plus élémentaires de la vie démocratique.

Le socialiste que je suis en refuse le principe et en condamne la pratique. C'est la raison pour laquelle, le maire socialiste de Suresnes est heureux de vous offrir aujourd'hui son hospitalité fraternelle ».

De plus, face aux menaces fascistes, la protection du meeting était assurée unitairement par des camarades de Révolution !, de l'AJS-OCI, de Lutte Ouvrière et de Rouge, exemple de défense mutuelle dûment acclamée.

Les journaux, la Cause du Peuple, l'Anti-Norm, le Parti Socialiste, Révolution ! Lutte Ouvrière, la CFDT, le PSU l'OCI avaient fait parvenir des messages de soutien ou déléguer des orateurs. Ainsi que les camarades du Groupe Révolution Socialiste des Antilles :

« La bourgeoisie française prépare la guerre civile en France mais aussi aux Antilles et en Guyane. Les légionnaires qu'elle a fait installer dans nos pays sont de la même graine que ceux qui assassinent nos camarades chiliens.

Les policiers qui ont expulsé les travailleurs de leurs usines sont les mêmes qui dernièrement ont sauvagement réprimé la grève des travailleurs du journal colonialiste « France-Antilles ».

Camarades, nous menons le même combat, les coups que vous portez, à l'ordre bourgeois sont autant de points acquis pour le mouvement révolutionnaire antillais ».

De même le camarade Julio Sanchez, représentant du MIR, qui ne pouvait être physiquement présent, avait fait parvenir une longue lettre déclarant notamment :

« Avant tout, nous voulons exprimer à Rouge notre salut révolutionnaire le plus fraternel pour les actes de solidarité qu'ils mènent envers les révolutionnaires chiliens depuis le coup d'Etat du 11 septembre (...)

Pour les révolutionnaires l'internationalisme ne se réduit pas à un sentiment. Vous l'avez montré, vous le montrez encore : l'internationalisme se traduit par une solidarité concrète, combattante, permanente dans la lutte à mort contre l'impérialisme, contre l'exploitation capitaliste, pour la révolution prolétarienne et socialiste (...)

Beaucoup a été fait pour dénoncer les crimes de la Junte chilienne. Mais aujourd'hui, la campagne doit être relancée avec encore plus de forces, sur une plus large échelle. Car il faut arrêter le massacre de nos camarades, arrêter les massacres massifs des travailleurs dans les usines, dans les mines et sur les terres... Par ailleurs toutes les initiatives, pouvant entraver le développement des relations économiques, financières, de l'aide technique et militaire doivent être menées avec une vigueur renouvelée afin que l'aide de l'impérialisme au capitalisme chilien soit la plus limitée possible. La sueur des classes ouvrières d'autres pays du monde ne doit pas servir à le renflouer.

Dans ce cadre, nous pensons qu'il est nécessaire, très important, de dénoncer les négociations qui vont d'ici deux ou trois semaines s'ouvrir à Paris pour reconduire la dette chilienne et discuter de nouveaux prêts de l'impérialisme. Les fonctionnaires de la Junte seront là, nombreux, pour mendier (...)

Cette lutte immédiate aura une dynamique anti-capitaliste ouvrière et paysanne qui nous conduira à une véritable révolution socialiste au Chili. Oui camarades, les militaires, les Pinochet, Villarín, Frey ne doivent pas se réjouir trop vite, les travailleurs des villes et des champs, le prolétariat chilien n'ont pas dit leur dernier mot. Les classes dominantes et leurs représentants — les militaires fascistes — doivent savoir que le peuple chilien n'est pas vaincu ; elle doivent savoir qu'elles ne se sont pas affrontées, le 11 septembre 73, au prolétariat chilien mais à son pâle reflet : le réformisme (...)

Au cours du meeting présidé par le camarade Michel Récanati, récemment sorti de la Santé, les camarades Alain Krivine, Sally N'Dongo (Président de l'Union Générale des Travailleurs Sénégalais en France), et Daniel Bensaïd ont successivement pris la parole, ainsi qu'un camarade basque de l'ETA VI qui a annoncé la fusion de son organisation avec la Ligue Communiste Révolutionnaire espagnole.

Enchaîné ». Lattes du plancher artistement déplacées, trous minuscules dans le mur. De la belle ouvrage. Du personnel qualifié, il faut dire. Formé, dirigé, appointé par la Préfecture de Police.

Le scandale est énorme. Le scandale des écoutes téléphoniques vient de mobiliser la presse et les parlementaires. Ce n'est un secret pour personne que le microtage des locaux d'organisations politiques, journaux turbulents et autres salles de réunions est devenu une pratique courante. Mais que ces Messieurs se fassent ainsi prendre la main dans le sac... quelle leçon de choses ! Et quel affront infligé à nos sénateurs qui, il y a quelques jours encore s'indignaient contre les écoutes !

La montée des périls pousse chaque jour davantage ce gouvernement sur la pente des illégalités petites ou grandes. Les règles élémentaires de la démocratie parlementaire sont allégrement piétinées par ceux qui se proclament ses plus intransigeants défenseurs. Dans la lutte contre les « subversifs », le régime se place délibérément hors la loi.

écoutes un peu...

(LE «CANARD» ÉCOUTÉ)

● On croirait un mauvais polard de J.P. Manchette.

Lundi 3 décembre, 22 h 15, la nuit noire, des « ouvriers » turbinent ferme dans les nouveaux locaux du « Canard



C'est le monde à l'envers. La machine « démocratique » est grippée, à bout de course.

La presse peut hurler, les nostalgiques de la vieille démocratie pourront monter sur leurs grands chevaux, Marcellin (ou son successeur) n'en continueront pas moins à suivre le fil de leur petite idée : la vieille démocratie n'est qu'une façade décrépite, le fair-play démocratique n'est plus de mise à l'heure où chaque pore de la société suinte la subversion. Brigades anti-commandos, services de renseignements anti-gauchistes, coordination des autorités civiles, militaires, policières pour l'utilisation du renseignement à l'échelon local, écoutes, fichiers, préparation de l'armée à la guerre civile, cette toile d'araignée dont Marcellin et autres Galley veulent protéger le vieux monde ne se déchirera pas de sitôt.

Ces grandes et petites manœuvres ne sont pas une plaisanterie. Elles incitent à la vigilance.

Marcellin a été pris la main dans le sac — qu'il s'en aille !



LORSQUE PEYRET PARAÎT

« Quand je veux évacuer un problème, je crée une commission »

Clemenceau

■ Milliez, Palmer et Brenier, médecins de Choisir, se croient obligés de saluer dans une déclaration publique « le sérieux et la sagesse au travail effectuée par le groupe parlementaire ».

Sérieux parce que la commission a tenu table ouverte et débat à huis clos avec tous les groupes « concernés », a sollicité et auditionné durant 60 heures, le Planning Familial, Choisir, MLAC entre autres ?

Sérieux parce que ces conditions auraient apparemment édifié le bon docteur Peyret au point d'être touché par la grâce libérale au niveau d'un projet de loi dont il avait été le premier initiateur, bien avant la mobilisation des derniers mois ?

Car c'est bien lui qui, il y a trois ans, proclamait sans gêne aucune : « Mon problème n'est pas de supprimer l'avortement clandestin » et qui se prononçait uniquement pour un assouplissement de l'avortement thérapeutique en cas de me-

nace pour la santé de la mère, de viol, inceste et malformation du fœtus. L'ampleur du projet : passer de 300 à 10.000 avortements « légaux » par an !

Sage surtout : cette parodie de concertation lancée à grands frais publicitaires par le pouvoir à la veille des vacances d'été a réussi à plonger dans l'expectative une partie de l'opinion, à paralyser les réformistes qui perdaient ainsi l'initiative sur leur propre terrain : l'élaboration d'un beau projet de loi !

Le terrain était préparé pour l'Ordre et ses assauts furieux à coups de manifeste, à coups d'injures, à coups de matraque.

La loi de 1920 est caduque, quasi inappliquée : telle est la plate-forme minimum, le seul radeau commun que regagnent précipitamment les rats de la majorité qui tentent de s'aventurer dans le courant de libéralisation de l'avortement

HISTOIRES D'A PROJECTION NON PRIVÉE

Le pouvoir n'a pas pris le risque d'envoyer ses flics à Jussieu. Le film de Ch. Belmont « Histoires d'A » a été projeté dans la fac vendredi et samedi 1er décembre. Plus de 5000 personnes ont imposé par leur présence sa projection durant 8 séances. Et si chacun n'a pu le voir, c'est aujourd'hui à tous les militants du MLAC, aux militants révolutionnaires, d'imposer sa projection dans leur quartier, leur fac, leur ville, de mener le débat publiquement, afin de lui donner ce que Druon lui a refusé : une audience de masse, d'en faire une arme contre le pouvoir pour l'avortement et la contraception libres et gratuits.

Chaque tentative d'« harmonisation de la législation à l'échelle européenne », de « solution humaine » (disait Taittinger soi-même !) est aussitôt dénoncée, pourchassée par les couches les plus attardées du régime. Après l'annonce, en mai 73, du projet Messmer, pourtant bien restrictif : 5 juin, 12.000 médecins, 19 juin,

35 associations d'étudiants, puis 432 professeurs et chercheurs, 3422 magistrats et représentants de diverses professions juridiques, produisent une déclaration solennelle en faveur de ce qu'ils appellent le « respect de la vie ».

Le 31 octobre, ce sont 790 professeurs, enseignants et chercheurs de France. Fin novembre, quand Poniatowski et Taittinger relancent le texte gouvernemental sous la menace d'une mobilisation qui se structure, risque de se cristalliser massivement autour de l'interdiction d'« Histoires d'A », ce sont 12 000 élus locaux « conseillers généraux et maires de France constitués gardiens de la vie sociale des communes » qui relèvent la tête et manifestent leur opposition à tout élargissement de la loi.

60 députés UDR, « groupe de réflexion et de proposition » en profitent pour demander le report du débat en avril.

LA GARDE DES BERCEAUX

« Laissez les vivre » durant ce temps, sans désespérer, n'a pas cessé de répandre ses hordes de colleurs fascistes dans les rues, et loin d'en rester à monter la garde autour des berceaux, attaque les locaux du MLAC et ouvre des perspectives au GAJ et autres nazillons qui ajoutent à leur programme de ratonnades l'application musclée de l'interdiction d'« Histoires d'A ».

Les militants pour l'avortement et la contraception libres et gratuits, pour leur part, n'ont pas déserté le combat, bien au contraire. Mais leur action ne se mesure pas en termes de manifeste, de chiffres, de pétitions, mais d'audience, d'implantation. Elle s'est articulée autour d'une pratique effective et loin de s'y enliser, elle est parvenue à en ressortir renforcée, directement politique. C'est le pouvoir qu'elle vise et dénonce.

Une campagne est décidée au cours des Assises Nationales du MLAC pour imposer le débat au rendez-vous symbolique de décembre, donné par Messmer. Sans illusions. Sans projet à soutenir. Pour que le débat ait lieu, et dans la rue, massivement, en posant les vrais problèmes, les carences du système capitaliste, la répression sexuelle, l'oppression des femmes. Pour que l'avortement, loin d'être posé en soi, isolément, rende compte d'un aspect de la crise sociale, s'intègre à la lutte des travailleurs.

Imposerons-nous ce débat de décembre que la majorité divisée est incapable d'affronter sans crise ?

Peyret, rapporteur de la commission d'élaboration du projet de loi, parvient aujourd'hui à escamoter l'échéance : et sous couvert d'une proposition alternative au projet gouvernemental initial qui serait inconciliable, beaucoup plus « libérale »

et « sociale », et qui nécessiterait bien sûr une discussion approfondie... à la session de printemps ! Superbe mystification ! Non seulement parce que ce fameux projet alternatif n'en reste qu'au niveau des déclarations verbales générales, et chacun connaît la manipulation subtile des mots qu'opèrent des législateurs pour réduire la portée des textes.

Mais surtout qu'y a-t-il de vraiment si nouveau qu'on ne puisse en débattre aujourd'hui ?

- attribution d'un salaire aux mères de famille ?

- la simplification de la procédure d'adoption ?

- le développement de l'éducation sexuelle et l'amélioration de la loi Neuwirth relative à la contraception ?

Mais le 25 mai 1973 Comiti annonçant le projet Messmer, précisait bien qu'une modification des conditions de l'avortement n'était qu'un point qui devait prendre place dans un ensemble de mesures englobant l'aide à la mère, le développement de la natalité et de l'information sexuelle !

Qu'y a-t-il de si « progressiste » dans l'attribution d'un salaire maternel, revendication de Laissez les vivre par ailleurs ?

Alors que d'une part si l'on en croit les « couloirs » du Parlement, il ne récompenserait que les loyales reproductrices d'au moins trois enfants ? Alors que d'autre part, et principalement, qu'il ne fait que consacrer et renforcer l'image traditionnelle des femmes essentiellement mères, qu'il ne sert qu'à contribuer au maintien des femmes dans cette unique fonction, coupées de la vie sociale, isolées dans chaque foyer, l'horizon obscurci par ses seuls problèmes familiaux, « personnels » ?

- simplification de l'adoption ou généralisation de la traite d'enfants que pratique déjà avec profit (10.000 F par enfant) certains services « d'aide aux mères » et de « grossesses non désirées » ?

PAS DUPES ...

Ce que Peyret a retenu par contre de ses auditions et qui pourrait sembler novateur, c'est la possibilité d'une interruption de grosses sans drame et souvent quasi sans douleur... dans les 10 premières semaines de conception, grâce à des méthodes telles celle de Karman, et qui peuvent être largement améliorées encore.

C'est le coût relativement bas d'une telle méthode qui ne nécessite pas cette hospitalisation que le système sanitaire est incapable de permettre aujourd'hui, de l'aveu même du pouvoir.

Ce que Peyret avec Poniatowski et Taittinger ont compris aujourd'hui, c'est qu'y compris leur souci en tant que bourgeoisie, d'essor démographique, passe par une certaine libéralisation de l'avortement et certaines mesures sociales qui renforcent les rôles traditionnels, la famille, l'idéologie dominante :

- pour éviter des « acoups démographiques » (Peyret),

- « donner aux femmes qui le veulent à tout prix et puisque de toutes façons elles arrivent à leurs fins, la possibilité d'interrompre leur grossesse sans risquer leur vie, leur santé et leurs chances dans l'avenir d'avoir des enfants » (Taittinger).

Et cela ne doit pas nous étonner : c'est conforme à leurs intérêts de classe bien compris. D'autres bourgeoisies européennes l'ont vu et expérimenté avant eux. Nous n'en sommes pas les dupes. Nous pouvons et nous devons gagner la libéralisation de l'avortement, pour aller plus loin, pour approfondir la remise en cause de ce système capitaliste.

L'incapacité du gouvernement aujourd'hui à trancher le débat sans risquer soit de se couper de sa base sociale, profondément archaïque et réactionnaire, soit d'entériner une situation de fait retardataire, contraire aux intérêts de la bourgeoisie la plus avancée, ses balancements et ses dérobades sont un signe de plus de sa fragilité. Nous ne lui accorderons aucun sursis. La campagne du MLAC et des militants révolutionnaires :

- Pour l'avortement et la contraception libres et gratuits !

- Pour des équipements sociaux, des crèches fonctionnant 24 h sur 24 !

ne fait que commencer ! Amplifions là !

M.T.



Malgré le diktat de Druon

Weiss/forolib



Sally N'Dongo au meeting de Suresnes.

Simon Gromis condamné à vie aux assises de Bordeaux

VINGT MINUTES POUR UN NEGRE ... ÇA SUFFIT

Le 16 juillet 1972, Simon GOMIS, ouvrier sénégalais, tuait le chef de service de l'Agence nationale pour l'emploi de Bordeaux. Il blessait un employé et portait un coup mortel à un flic en retraite qui tentait d'intervenir.

Cette affaire fut l'occasion pour la presse locale de redoubler de racisme.

Le 21 novembre, Simon Gomis passait en « justice » aux assises de la Gironde, à Bordeaux.

Après 20 minutes de délibération, le jury le condamnait à perpétuité.

« Rouge » est allé interroger Sally N'dongo, président de l'Union Générale des travailleurs sénégalais en France, sur les conditions dans lesquelles s'est déroulé le procès.

ROUGE : Sally, tu étais présent dans la salle lors du procès. Tu as été entendu comme témoin moral. Certains ont affirmé qu'un climat raciste a régné pendant toute l'audience. Est-ce vrai ?

Oui, c'est bien vrai. Le racisme qui a entouré tout ce procès m'a beaucoup

frappé. D'abord la presse locale, qui a présenté Gomis comme une bête, un assassin de race étrangère. Bref, la presse avait donné le ton avant même le procès. Je trouve étonnant d'ailleurs que le procès se soit déroulé à Bordeaux, dans la ville même où cette affaire a eu lieu.

Au procès, le racisme a redoublé. De la part des témoins de l'accusation, l'un déclarant : « Ce sale noir qui a tué un

Français ». De la part du président du tribunal qui a empêché les témoins de parler chaque fois que ceux-ci parlaient de racisme. De la part de l'avocat général enfin. Après avoir longuement développé sur les qualités de Gomis, il en a conclu qu'il ne fallait « pas juger Gomis comme s'il s'agissait d'un métropolitain ». Pour lui, Gomis, après 18 années de vie en France, ne s'est pas adapté à la « civilisation occidentale ». C'est un inadaptable ! Il faut donc le juger sur son origine, en fonction de l'endroit d'où il vient. Gomis appartient à un pays de sauvages, il faut donc le juger comme un sauvage, car quoi qu'on fasse, il restera toujours un sauvage.

Voilà ce que j'ai compris de la conclusion de l'avocat général. C'est dans cette ambiance que Gomis a été jugé.

ROUGE : Simon Gomis a-t-il pu se défendre légalement, expliquer ce qui avait motivé son geste ?

Non, Gomis n'a pas pu se défendre car il n'a pas pu placer un mot pendant son procès. Gomis croyait qu'il pourrait parler au procès, mais lorsqu'il a essayé de s'expliquer, à chaque fois, le président du tribunal l'a interrompu : « Gomis, asseyez-vous, taisez-vous et laissez-moi parler ». Il a même osé menacer Gomis d'expulsion de la salle du tribunal : « si vous insistez, je vous exclue ».

Voilà comment s'est déroulé le procès. Gomis était jugé d'avance, condamné d'avance ! Son procès a été bâclé en quelques heures, la délibération du jury n'a duré que 20 minutes. Tu te rends compte ? 20 minutes pour décider de faire moisir un homme toute sa vie en prison !

Beaucoup de questions sont restées sans réponse :

Pourquoi Gomis est-il resté isolé de tous les autres prisonniers depuis son arrestation ?

Comprends-tu ce que cela signifie pour un homme de rester un an seul dans sa cellule alors qu'il ne sait ni lire ni écrire ? Pourquoi l'Agence pour l'Emploi de Bordeaux a-t-elle radié Gomis sans lui faire passer la visite médicale ? A l'Agence, ils savaient parfaitement que c'était illégal puisque le directeur donnait ordre 15 jours plus tard de ne radier personne sans visite médicale.

Pourquoi le centre où avait été soigné Gomis l'a-t-il laissé partir avant la fin de son traitement de rééducation motrice ?

A toutes ces questions, aucune réponse. Rien. Rien car les enquêtes n'avaient même pas été faites. Rien, car l'instruction avait été bâclée.

A cela, il faut ajouter l'attitude du président du tribunal vis à vis des témoins. Là encore il ne les a pas laissés parler. A chaque fois, il leur a coupé la parole.

ROUGE : As-tu été interrompu lors de ton témoignage ?

Oui effectivement. Quand je suis entré dans la salle, j'ai senti tout de suite que le climat n'était pas bon. Lors de mon témoignage, le président du tribunal m'a interrompu plusieurs fois. D'ailleurs, je ne fus pas le seul : Albert Lévi, secrétaire général du MRAP a été interrompu à plusieurs reprises et n'a finalement pas pu parler.

ROUGE : Sally, tu n'as pas l'air d'avoir beaucoup confiance dans la justice française...

Pour moi, ici comme dans notre pays, il est difficile de faire confiance à la justice bourgeoise, c'est même impossible. Vois-tu, la justice, c'est un rapport de forces. Ce rapport de forces est aux mains de la bourgeoisie qui a l'armée, la police, les CRS prêts à intervenir. La justice frappe non seulement les travailleurs immigrés, mais aussi les travailleurs français. Malheureusement les travailleurs français n'ont pas toujours conscience qu'ils se trouvent dans la même situation que les travailleurs immigrés. Le jour où ils comprendront qu'il faut se serrer les

coudes, alors le rapport de forces changera.

S'il y avait une justice, les assassins de Mohamed Diab à Versailles et des quinze autres Algériens qui ont été assassinés après l'affaire de Marseille seraient en prison. Mais aujourd'hui, ils courent encore. Aucun n'a été arrêté. Le résultat des enquêtes n'a même pas été connu.

Par contre, si c'est un Algérien qui est accusé, alors tout l'appareil policier est mobilisé. Il est pris et mis en prison, parfois même sans preuve. Voilà la justice ! Comment veux-tu qu'on ait confiance en la justice ?

Non ce n'est pas la justice, c'est une question de rapport de force entre la bourgeoisie et les ouvriers.

ROUGE : En fait, Sally, que penses-tu de cette affaire, quelle est la cause réelle du geste de Simon Gomis ?

Ce qui a poussé Gomis à agir ainsi, ce sont, comme pour des milliers d'autres travailleurs immigrés, les problèmes posés par les rapports avec l'administration. Gomis n'est pas un cas particulier. Comme des milliers d'autres Africains, il était exploité dans son pays, ignorant car privé d'éducation par ses exploités. Pendant l'occupation coloniale, les Africains ont subi les travaux forcés, le pays a été pillé non seulement économiquement mais aussi sur le plan humain. Les hommes ont été réduits à un état de misère matérielle et morale à peine croyable. Alors, pour ne pas voir la famille mourir de faim, il ne reste qu'une dernière chance : émigrer, partir vers ce pays que l'on ne connaît pas pour faire vivre ses enfants et sa famille.

Et puis, à l'arrivée dans ce pays totalement étranger, il faudra trouver du travail, un logement, s'occuper des papiers. Gomis, comme tous les travailleurs immigrés, s'est retrouvé seul face à une administration composée de gens peu compréhensifs et même souvent racistes.

Comme tant d'autres, il a été broyé par cette administration qui considère trop souvent les travailleurs immigrés comme des bêtes. Un seul coup d'œil dans les bureaux de la Sécurité sociale, de l'Agence pour l'emploi ou de la Préfecture montre comment les travailleurs immigrés sont reçus. Déjà, les travailleurs français ont souvent des difficultés pour remplir tous ces papiers, alors, à plus forte raison pour un individu qui a été brusquement tiré de son village dans la brousse. Pour bien te montrer ce que je veux dire, je vais prendre un exemple personnel.

A la suite d'un accident de voiture, j'ai contacté ma compagnie d'assurance. 2 fois, lorsque j'ai dit que j'étais, on m'a raccroché le téléphone sans explication. Patient, je suis allé au bureau et là, que crois-tu qu'il s'est passé ? Ils m'ont jeté le dossier toujours sans explication. Je suis rentré chez moi et je me suis dit : que faire ? Porter plainte ? Ecrire au directeur de la compagnie ? J'ai alors pensé à mes milliers d'autres camarades, à leur situation, à leurs difficultés. Moi, face à ces réactions, j'ai eu l'idée de me défendre, de porter plainte, etc. Mais que peuvent-ils faire, eux, lorsqu'ils arrivent du pays, qu'ils ne connaissent ni les lois, ni leurs droits et ne parlent parfois même pas le français ? Vois-tu, le néo-colonialisme, pour les Africains, c'est encore pire que le colonialisme. Simon Gomis, il n'en pouvait plus face à tout ce qui lui arrivait. Il se sentait comme pris dans un piège sans issue. Je n'étais pas présent le jour où cela est arrivé, mais je vois clairement comment ça s'est passé.

Au procès, ils ont dit eux-mêmes que Gomis n'était pas fou, qu'il n'était pas malade, qu'au contraire il était intelligent. Alors ? Comment un homme peut-il prendre un couteau et réagir comme Gomis ? Ou'est-ce qui a pu le pousser à faire cela ? Au procès, il n'y a pas eu de réponse à ces questions. Il ne pouvait pas y en avoir car il aurait fallu faire le procès de la société bourgeoise et du capitalisme !

L'EXPLOSION REVOLUTIONNAIRE D'ATHENES

déclaration du secretariat unifié de la IVe internationale



Depuis le 21 avril 1967, la Grèce vit sous la dictature militaire. Alors que cette dictature fut imposée pour résoudre la crise grave de la domination bourgeoise consécutive à la situation pré-révolutionnaire de 1963-1965, il apparaît de manière éclatante que cette solution a fait faillite.

Jamais la dictature des colonels n'a été capable de structurer une base populaire pour asseoir leur politique et leur pouvoir. Il en a résulté la continuation de la crise institutionnelle de la bourgeoisie : en aucune manière la proclamation formelle de la « République » par les colonels ne pouvait être une solution.

La répression et le blocage des salaires qui devaient assurer et garantir l'augmentation des profits pour le capital grec et ses protecteurs impérialistes, n'ont pu empêcher l'inflation galopante qui mine l'économie depuis ces deux dernières années. L'application presque continue de la loi martiale, l'utilisation des tribunaux militaires et de la torture pour terroriser les combattants contre la dictature, ont été impuissants devant la force d'une vague de fond populaire qui a surgi sous la forme de l'explosion révolutionnaire d'Athènes.

La bourgeoisie grecque était devenue consciente de cette faillite flagrante de sa politique, rendue évidente par les manifestations de la radicalisation de secteurs importants de la jeunesse ouvrière et étudiante au cours de cette année. En réponse à cette évolution de la situation (et à la suite de l'échec lamentable de la tentative de coup d'Etat de la Marine), les cercles dirigeants de la bourgeoisie grecque firent pression dans le sens d'une « libéralisation » qui n'était en fait qu'une normalisation du régime militaire s'affublant d'aspects formels de la démocratie bourgeoise : la tenue de referendum, la proclamation de la République, l'organisation d'élections.

La proclamation de la « République » avait pour fonction de définir un nouveau cadre institutionnel après la déconfiture de la Monarchie. La nomination du cabinet civil de Markezinis, la tenue d'élections prévues dans le cours de 1974, et avant tout la levée de la loi martiale devaient préparer les conditions de la mise en place d'un Etat fort hérité d'années de dictature militaire dont l'intérêt pour les classes dominantes était de disposer d'une plus grande marge de manœuvre face aux revendications populaires.

Cette opération politique rendait nécessaire la participation de secteurs de la bourgeoisie récalcitrants à l'égard de la Junte, leur participation aux élections devant apporter le crédit à cette entreprise organisée par Papadopoulos. A cette condition seulement, Papadopoulos pouvait voir garantis ses pleins pouvoirs dans les secteurs clés du gouvernement. L'attitude des staliniens fut d'abord marquée par de la « compréhension » à l'égard de cette « ouverture » et cela s'exprima dans les hésitations et atterroissements de dirigeants rattachés au bureau intérieur du PCG (opposé à l'aile inconditionnelle de Moscou) : mais finalement ces interlocuteurs de la dictature adoptèrent une position de refus sous la pression de la mobilisation populaire qui interdisait d'avance tout crédit à cette opération « normalisation ».

Rendue confiante par ses luttes du printemps 73 et profitant des conditions nouvelles dues à la levée de la loi martiale, l'avant-garde étudiante s'organisa en même temps que mûrissait la conscience

politique et la volonté de lutter dans des secteurs de la classe ouvrière et de la paysannerie. La succession de grèves et de manifestations traduisaient cette réalité politique nouvelle. La dégradation brutale du pouvoir d'achat des classes exploitées au cours des derniers mois a favorisé sur une grande échelle l'audience d'une avant-garde jeune d'étudiants et d'ouvriers, échappant au contrôle direct des bureaucraties staliniennes et réformistes, qui impulsait une radicalisation de la lutte.

Déjà rendu précaire par l'isolement dont il était l'objet de la part des politiciens bourgeois qui restaient extérieurs

au cours de l'explosion révolutionnaire d'Athènes. Les acquis de cette explosion révolutionnaire sont nombreux : la résistance à la dictature a affirmé sa nature de classe et son caractère révolutionnaire rompant avec les orientations staliniennes inter-classistes, de type front populaire défendus par les deux PC grecs, qui crièrent à la provocation quand les barricades se dressèrent. L'assaut impétueux des étudiants insurgés qui lancèrent le mot d'ordre : « Le pouvoir aux ouvriers et paysans » et des ouvriers du bâtiment qui manifestaient avec des banderoles affirmant le rôle d'avant-garde de la classe ouvrière,

militaire du 25 novembre exprime avant tout l'affaiblissement du pouvoir dictatorial et les scissions en son sein. La situation n'est plus ce qu'elle était le 21 avril 1967. La résistance s'est organisée au cours des années de dictature, a appris à lutter, à s'organiser et n'est plus sous le coup de la surprise et de la désorganisation comme il y a six ans. Les appareils réformistes notamment des deux PC grecs, ont perdu le contrôle des masses et surtout de la jeunesse. La montée de la mobilisation de la classe ouvrière européenne dont l'émigration ouvrière grecque fait partie, a un effet direct sur les



Manifestation devant l'Ecole polytechnique pendant le mouvement.

à l'opération de Papadopoulos, le gouvernement Markezinis et ses prétentions furent définitivement condamnés par la puissance de l'explosion révolutionnaire des ouvriers et étudiants d'Athènes le 16 novembre. La fin de Papadopoulos était signée. Cette nouvelle irruption des masses est apparue bien plus menaçante pour la domination bourgeoise que les mobilisations de 1965. Les limites réformistes imposées à la résistance depuis le coup d'Etat du 21-4-67, par les staliniens et bourgeois libéraux ont été dépassées par la nature anti-capitaliste de cette explosion. C'est le trait dominant de ces événements. Ceci a été exprimé par la combativité extraordinaire, le très haut niveau de politisation, la qualité de l'organisation démocratique, l'extension nationale et technique de ce qui entrera dans l'histoire comme l'explosion révolutionnaire d'Athènes de novembre 73. Cela montre à la fois la faillite de la politique combinée de l'impérialisme et du capitalisme grec et surtout l'accélération par à coups brusques de la montée révolutionnaire européenne.

Une nouvelle génération ouvrière et étudiante a pris l'initiative de la lutte révolutionnaire. Les manifestations et les barricades du 16 novembre ont créé une situation nouvelle, ont marqué un tournant dans la transformation révolutionnaire du mouvement et de la mobilisation des masses. Le surgissement d'une avant-garde ouvrière et étudiante intégrée est une garantie pour l'échec d'autres « normalisations » et encore plus pour l'extension et l'affermissement de la résistance dans un sens plus offensif. La réponse recherchée à la crise de direction de la mobilisation des masses a trouvé ses premières formes concrètes et dans l'action

a brisé les illusions bourgeoises démocratiques qui empoisonnaient la résistance populaire à la dictature. Ni le couvre-feu, ni les blindés, ni les assassinats n'ont pu empêcher la mobilisation révolutionnaire des masses. Bourgeois libéraux et réformistes staliniens ont essayé de falsifier la nature politique de cette explosion révolutionnaire dans leur presse et sur leurs ondes afin d'en réduire la portée politique condamnant leurs orientations respectives.

Le coup d'Etat d'une nouvelle junte

masses grecques. L'isolement de 1967 a été brisé. Le caractère internationaliste de cette explosion a éclaté quand les étudiants criaient : « Thaïlande, un exemple » ou encore : « Grèce, Espagne, Chili, en avant pour la démocratie ! ». La lutte pour la révolution socialiste grecque vient d'enregistrer un progrès considérable.

Vive la lutte des ouvriers et des étudiants grecs !

**A bas la nouvelle dictature militaire !
Vive la nouvelle révolution socialiste grecque !**

APPEL DE RADIO POLYTECHNIQUE

1. Nous appelons tous les ouvriers et personnes actives en Grèce à la grève générale en vue de renverser la Junte et de former un gouvernement provisoire des étudiants et des travailleurs.
2. Nous appelons tous les ouvriers, paysans et étudiants en uniforme et tous les soldats grecs à soutenir le peuple dans son soulèvement contre la barbarie de la police.
3. Nous appelons l'avant-garde des étudiants et ouvriers à constituer immédiatement un gouvernement provisoire et à réaliser les mesures suivantes :
 - * ramener la durée légale du service militaire à 8 mois de telle sorte que ceux qui ont déjà servi 8 mois soient immédiatement libérés
 - * lancer un appel à tous les soldats à entreprendre la pro-

tection armée du peuple

- * doubler les traitements et salaires journaliers
- * faire prendre en charge par les communes et les coopératives agricole, la banque agricole et toutes les entreprises industrielles liées à l'économie rurale
- * supprimer la liberté de mouvement de la police et de la gendarmerie
- * lancer immédiatement un appel à tous les citoyens et soldats pour qu'ils se forment immédiatement en comités populaires dans les quartiers, les usines, les villes, les communes, les casernes, les universités et les lycées et qu'ils élisent immédiatement leurs délégués pour une Assemblée Populaire Nationale.

16-17.11.73

union socialiste révolutionnaire



LEUR LUTTE EST LA NOTRE!

Plus que jamais depuis le coup d'Etat du 11 septembre, la solidarité avec le peuple chilien victime de la répression fasciste, avec les militants ouvriers et révolutionnaires qui aujourd'hui s'organisent pour la lutte, est à l'ordre du jour.

Plus que jamais, c'est pour le mouvement ouvrier international, pour les révolutionnaires du monde entier, une priorité.

Une priorité, et non pas une tâche parmi d'autres dont on s'acquitte par routine ou pour se donner bonne conscience.

Alors que les difficultés s'accumulent pour la junte fasciste, qu'elle est de plus en plus dépendante pour sa survie de l'aide du capitalisme international, nous devons tout faire pour dénoncer, rendre plus difficile le soutien économique, technique et militaire des différentes bourgeoisies.

Alors que la répression continue, nous devons multiplier les informations, les dénonciations, les ripostes les plus variées. Cela aussi rendra l'opération de sauvetage menée par l'impérialisme un peu plus difficile.

Alors que les secteurs rescapés du mouvement ouvrier, les organisations révolutionnaires et notamment le MIR préparent concrètement la résistance au fascisme, nous ne devons pas leur mesurer notre aide politique et matérielle. Dans les conditions extraordinairement difficiles de leur lutte, ce peut être décisif. Surtout si l'on songe à l'importance qu'aurait pour tout le continent latino-américain le développement de la lutte révolutionnaire au Chili.

Au-delà, la solidarité avec le Chili oblige à la poursuite du débat — vieux mais tellement actuel — sur les voies et les moyens de venir à bout de l'ordre bourgeois, du « passage » au socialisme.

La défaite des travailleurs chiliens, nous ne le répéterons jamais assez, n'est pas LEUR défaite. C'est la défaite de ceux qui les ont conduits dans une impasse, qui leur ont fait croire à la possibilité

d'« arriver » au socialisme en faisant l'économie d'une révolution. Elle est la défaite du réformisme et de sa variante la plus tenace et la plus cohérente : le stalinisme.

Aider à une prise de conscience, à une clarification politique sur cette question cruciale, à travers une connaissance concrète de ce qui s'est passé au Chili est aussi l'une des tâches, l'un des objectifs du mouvement de solidarité.

Enfin, et c'est parfois oublié, si le Chili marque une défaite pour tout le mouvement ouvrier et révolutionnaire international, il est par contre une victoire pour l'impérialisme et toutes les bourgeoisies qui inévitablement lui ont partie liée. Cette victoire est lourde de conséquences.

Pour tous les défenseurs d'un ordre bourgeois en crise profonde, contesté de toutes parts, le Chili est aussi un exemple. L'exemple d'un « ordre » rétabli, d'une montée ouvrière et révolutionnaire contenue, d'une classe ouvrière réduite au silence — même si ce n'est que pour un temps. Cet exemple, de Washington à Athènes, de Londres à Madrid, de Rome à Paris est, et sera longuement médité. Bien des rouages sont en place pour le reproduire. Regardez les Marcellin, les Bigeard, les Rover... C'est exactement de la même pâte que sont faits les Pinochet, les Leigh, les Villarin, tous ces bouchers du peuple chilien. Un approfondissement de la crise et, le dos au mur, ils ne manqueront pas de réagir à la manière de leurs homologues chiliens, particulièrement si la résistance à leur politique n'a pas les moyens de se développer.

C'est pour cela aussi que nous sommes tous concernés par ce qui se passe au Chili.

Que le combat des travailleurs, des révolutionnaires chiliens est notre combat.

**CONTRE LA DICTATURE
FASCISTE
POUR LA REVOLUTION
SOCIALISTE CHILIENNE !**

J.P. Beauvais

COMITES CHILI:

QUEL AVENIR ?

Le mouvement de soutien représenté par les comités Chili en France est sans doute l'un des plus larges, parmi ceux qui se sont constitués ces dernières années.

Cela ne va pas sans difficultés. Trois problèmes sont apparus récemment dans les discussions des coordinations des comités Chili :

Le premier problème, c'est celui de l'initiative. Certaines composantes politiques qui jouent un rôle à la direction du comité n'ont pas suffisamment assimilé les devoirs qui leur incombent en tant que dirigeants du mouvement de masse. En un mot, ces camarades se sont refusés à jouer le rôle moteur indispensable : ils ont hésité, tergiversé, face aux initiatives à prendre. C'est pourtant toujours par rapport aux formes d'actions proposées que se détermine un mouvement de ce type. L'unité d'action réalisée par les adhésions individuelles de composantes politiques aussi diverses que le CERES, le PSU, Révolution!, Rouge, l'AMR, la CdP, la GOP, ne peut être maintenue que sur la base d'initiatives centralisatrices et spectaculaires.

C'est en tous cas ce qui explique le vote majoritairement écrasant des comités, pour la manifestation internationale de Paris le 9 décembre.

Ce vote a été le résultat de la conjonction de la volonté de militants inorganisés et organisés pour se fixer un objectif à la hauteur de la situation. La venue des banquiers du Club de Paris constituait cet objectif « A la hauteur ». C'est dès lors en prenant en charge complètement et à fond cette initiative que la direction semi-élue, semi-cooptée, semi-auto-proclamée du comité Chili pouvait assurer l'autonomie du mouvement de masse. Ne pas « mettre le paquet » pour faire triompher la manifestation, c'était compromettre l'indépendance du comité Chili vis-à-vis de telle ou telle tendance : faussement, certains courants politiques ont mis des préalables de bataille de tendance avant la question du soutien au peuple chilien.

Le second problème c'est justement celui des préalables. Il ne faut placer aucun préalable au soutien aux travailleurs chiliens. Le simple fait de soutenir le Chili, de lutter contre les putschistes fascistes, de créer des comités de base unitaires, d'agir et de discuter pour le Chili, conduit inéluctablement à une remise en cause implicite et explicite du réformisme

au profit de la stratégie révolutionnaire. Mais, certains courants sectaires, organisés ou non, agissent au sein des comités Chili à coups d'exclusives et de dénonciations, tellement est grande leur volonté de régler les débats politiques en France même. Ils lancent des préalables contre telle ou telle tendance, après avoir voulu en lancer contre les « 18 », et consacrent plus d'énergie à la polémique qu'au soutien au peuple chilien.

D'autres, veulent introduire au sein des comités un débat sur « rapports entre organisations et mouvements de masse », autrement dit sur la question du parti révolutionnaire... Fort heureusement la grande majorité des 250 comités de base existant en France s'est constituée sur la base de l'accord avec la plate-forme politique du comité national et c'est dans l'action et non « dans la parlote » que se développent les énergies : cela donne des succès comme les 6000 participants aux « 6 heures » de Toulouse, 1000 à Montpellier, 1000 à Marseille, 2500 à Grenoble, 3000 à Rouen, 500 à Caen...

Il faut surtout maintenir l'unité d'action de toutes les forces qui soutiennent le comité sur la base de ce qui les unit (la défense du peuple chilien) et non pas sur ce qui les divise !

Le troisième problème découle des deux précédents : l'avenir des comités Chili, dépend de la résistance chilienne et des tâches de soutien qu'elle exigera. De cela il faut débattre ! Il est temps d'écrire les textes d'analyse, de bilan et de perspectives qu'au stade actuel de la résistance il est possible d'écrire. Quel front unique doit être créé au Chili ? Sur quelles bases ? Quels rapports entre lutte armée et travail de masse ? Que veulent les directions du PC, du MAPU, du MIR, du PS aujourd'hui ? Voilà les discussions qui doivent désormais traverser les comités Chili jusqu'à leurs assises au 1er trimestre 1974. Quelles actions sont possibles ? Comment tout faire pour imposer l'interdiction du meeting fasciste de soutien à Pinochet le 19 décembre ?

Que faire lors de la venue d'un ambassadeur de la junte en France ? Lors de manifestations spectaculaires de résistance au Chili ? Poursuivre les collectes ! Dénoncer la poursuite permanente de la répression fasciste ! C'est sur la base de motions politiques, de propositions écrites d'actions que devra être élue lors des assises une réelle direction du comité de soutien à la lutte révolutionnaire du peuple chilien.

LE CLUB DE PARIS

Du 11 au 14 décembre doit se tenir à Paris une réunion du « Club de Paris » sur le Chili. Qu'est-ce que le « Club de Paris » ? C'est une association de requins de la haute finance internationale qui sont créanciers du gouvernement chilien. Y participent les grandes banques européennes et les organisations financières internationales contrôlées par l'impérialisme US. BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement), BID (Banque interaméricaine de développement), AID (Agence internationale pour le développement), EXIMBANK (Export-import bank), etc.

Le gouvernement Allende a eu dès le départ à faire face à une dette extérieure extrêmement lourde : plus de 3 milliards de dollars, (la valeur de trois années d'exportation) une des plus élevées du monde par habitant. Cette dette était un héritage du gouvernement réactionnaire de Frei que les organismes de crédit international avaient abreuvé de dollars, pour transformer le Chili bourgeois de la Démocratie-chrétienne en modèle alternatif à la révolution cubaine en Amérique Latine.

Enragés par les mesures anti-impérialistes qu'a malgré tout entreprises le gouvernement réformiste de l'Unité populaire (nationalisation des monopoles américains Kennecott, ITT, etc.), les USA essayent par tous les moyens d'étrangler économiquement le Chili. Dans les réunions de 1971 et 1972 du Club de Paris, certaines divergences apparaissent entre les bourgeoisies européennes intéressées à pratiquer leurs investissements au Chili plus favorables à une politique « souple » et les banques internationales contrôlées par les USA, qui demandent des mesures draconiennes contre le Chili de l'UP. Le « compromis » qui est établi c'est la renégociation de la dette, la suspension de fait des remboursements, mais aussi le refus de crédits à long terme. Les nouveaux crédits parcimonieusement accordés pour le « Chili » sont coûteux : gagés sur les exportations de cuivre. L'impérialisme US, quant à lui coupe à peu près totalement les crédits des banques internationales qu'il contrôle, dans le cadre d'une politique d'ensemble de sabotage économique du régime Allende.

Que se passe-t-il après le putsch fasciste de septembre, l'assassinat de milliers de travailleurs chiliens, l'instauration de la terreur blanche ? Les entreprises chiliennes nationalisées sont rendues à leurs propriétaires, les trusts multinationaux vont être indemnisés. Un « climat de confiance » pour parler le langage des exploitants et parasites internationaux, commence à régner de nouveau. Début novembre, une commission d'experts du Fonds monétaire international arrive au Chili pour étudier la situation de près : « ils seront sensibles aux efforts de la junte pour stabiliser la monnaie et assainir les finances », (« Le Monde », 1-12-73). Un prêt « de 90 milliards de dollars est immédiatement envisagé : c'est le feu vert aux sources étrangères et privées de crédit : le Chili est devenu à nouveau « sûr pour les affaires ». Mr. James Greene de la banque américaine Manufacturers Hanover Bank, en visite à Santiago déclare au sujet de la ligne de crédit ouverte par son groupe : « Il s'agit d'une aide psychologique et de bonne foi (sic)... Les milieux financiers de mon pays ont pleine confiance dans le gouvernement » (du Chili) (« Le Monde » 1-12-73).

Il est bien évident que la réunion du « Club de Paris » en décembre est destinée à sanctionner officiellement cette tendre réconciliation de la haute finance internationale avec le Chili, revenu dans le droit chemin. On peut faire confiance aux BIRD, BID et autres AID pour ouvrir généreusement les cordons de leur bourse pour la junte fasciste, exemple qui sera sans doute suivi par les banques européennes.